



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Thursday, October 7, 2004
Monday, October 25, 2004 (in camera)
Monday, November 1, 2004 (in camera)
Monday, November 22, 2004

Issue No. 1

**Organizational meeting,
Consideration of a draft agenda
and**

First meeting on:

The authorization to invite the Minister of Indian Affairs and Northern Development concerning the recommendations contained in the committee's report entitled:
A Hard Bed to Lie in: Matrimonial Real Property on Reserve, tabled in the Senate November 4, 2003.

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Expenses incurred by the Committee during the Third Session of the Thirty-seventh Parliament)

THE SECOND AND THIRD REPORTS OF THE COMMITTEE

(Budgets 2004-05 for special studies on Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children and to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations)

APPEARING:

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and Northern Development
The Honourable Susan Barnes, P.C., M.P., Parliamentary
Secretary to the Minister of Indian Affairs
and Northern Development

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le jeudi 7 octobre 2004
Le lundi 25 octobre 2004 (à huis clos)
Le lundi 1^{er} novembre 2004 (à huis clos)
Le lundi 22 novembre 2004

Fascicule n° 1

**Réunion d'organisation,
étude d'un projet d'ordre du jour
et**

Première réunion concernant :

L'autorisation d'inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant les recommandations incluses dans le rapport du comité intitulé :
Un Toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves, déposé au Sénat le 4 novembre 2003.

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Dépenses encourues par le comité au cours de la troisième session de la trente-septième législature)

LES DEUXIÈME ET TROISIÈME RAPPORTS DU COMITÉ

(Budgets 2004-2005 pour études spéciales sur les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants et pour examiner les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne)

COMPARAISSENT :

L'honorable Andy Scott, C.P., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'honorable Susan Barnes, C.P., députée, secrétaire parlementaire
du ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

- | | |
|---|---|
| * Austin, P.C.
(or Rompkey, P.C.)
Carstairs, P.C.
Ferretti Barth | LaPierre
LeBreton
Losier-Cool
Oliver |
| * Kinsella
(or Stratton) | Pearson
Poy |
| * <i>Ex Officio Members</i> | |

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Losier-Cool substituted for that of the Honourable Senator Poulin (*October 25, 2004*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Landon Pearson

et

Les honorables sénateurs :

- | | |
|---|---|
| * Austin, C.P.
(ou Rompkey, C.P.)
Carstairs, C.P.
Ferretti Barth | LaPierre
LeBreton
Losier-Cool
Oliver |
| * Kinsella
(ou Stratton) | Pearson
Poy |
| * <i>Membres d'office</i> | |

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Losier-Cool est substitué à celui de l'honorable sénateur Poulin (*le 25 octobre 2004*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, November 3, 2004:

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to invite the Minister of Indian and Northern Affairs to appear with his officials before the Committee for the purpose of updating the members of the Committee on actions taken concerning the recommendations contained in the Committee's report entitled *A Hard Bed to Lie in: Matrimonial Real Property on Reserve*, tabled in the Senate November 4, 2003; and

That the Committee continue to monitor developments on the subject and submit a final report to the Senate no later than March 31, 2005.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 3 novembre 2004 :

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord accompagné de ses hauts fonctionnaires à comparaître devant le comité afin de faire une mise à jour sur les actions prises par le ministère concernant les recommandations incluses dans le rapport du Comité intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves*, déposé au Sénat le 4 novembre 2003; et

Que le Comité poursuive une surveillance des développements et soumette son rapport final au plus tard le 31 mars 2005.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, October 7, 2004
(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met at 9:30 a.m., this day, in room 705, Victoria Building, for the purpose of organization pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., LaPierre, LeBreton, Oliver and Pearson (6).

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the Clerk of the Committee presided over the election of the Chair.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs that the Honourable Senator Andreychuk do take the Chair of this Committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator LeBreton that the Honourable Senator Pearson be Deputy Chair of this Committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the Chair, the Deputy Chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the Subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs:

That the committee print its proceedings; and

That the Chair be authorized to set the number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs that, pursuant to rule 89, the Chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs that the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Pearson:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 7 octobre 2004
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., LaPierre, LeBreton, Oliver et Pearson (6).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, la greffière préside à l'élection de la présidence.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs que l'honorable sénateur Andreychuk soit présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur LeBreton que l'honorable sénateur Pearson soit vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que la présidente soit autorisée à déterminer la quantité d'exemplaires en fonction des besoins.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs que le comité adopte le premier rapport provisoire, préparé conformément à l'article 104 du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Pearson :

That the committee ask the Library of Parliament to assign research staff to the committee;

That the Chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the Chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs:

That, pursuant to section 32 of the *Financial Administration Act*, authority to commit funds be conferred on the Chair, the Deputy Chair, and the Clerk of the Committee; and

That, pursuant to section 34 of the *Financial Administration Act*, and Guideline 3:05 of Appendix II of the *Rules of the Senate*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred on the Chair, the Deputy Chair, and the Clerk of the Committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator LaPierre that the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator LeBreton that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to: 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the Journals of the Senate on Wednesday, June 3, 1998; and 2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator LeBreton that, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable traveling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the Chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche auprès du comité;

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée à la présidente, à la vice-présidente et à la greffière du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à la directive 3 :05 de l'annexe II du Règlement du Sénat, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée à la présidente, à la vice-présidente et à la greffière du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur LaPierre que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur LeBreton que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à : 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement public » aux fins de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les Journaux du Sénat du mercredi 3 juin 1998; et 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement public » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur LeBreton que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin d'un organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement des dépenses pour un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

It was moved by the Honourable Senator LaPierre:

That the Chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

The following subjects were submitted by members of the committee as possible studies to be considered by the committee:

- Canada's international obligations in regards to the rights and freedom of children;
- International human trafficking;
- The abuse of aboriginal women;
- The OSCE resolution on anti-semitism;
- The possible violation of human rights in the Public Service of Canada;
- The possibility of using the muslim law in Canada;
- The report LaViolette

After debate, it was agreed that the Steering Committee would meet to come up with a working plan for the committee.

At 9:50 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, October 25, 2004

(2)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day in camera at 4:05 p.m., in room 257, East Block, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., LeBreton, Oliver, Pearson and Poy (6).

In attendance: Marlisa Tiedemann and Laura Barnett researchers, Library of Parliament.

The committee proceeded to consider its future agenda.

It was agreed that the staff draft a mandate and a budget concerning the following:

It was agreed to look into the possibility of continuing the agenda set for in the report *Promises to Keep: Implementing Canada's Human Rights Obligations*.

It was agreed that prior to hearing from the authorities in Canadian Heritage and Department of Foreign Affairs, the committee should update its knowledge on the report entitled

Il est proposé par l'honorable sénateur LaPierre :

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d'information électronique, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Des membres du comité proposent les sujets suivants pour examen futur par le comité :

- Obligations internationales du Canada relativement aux droits et aux libertés des enfants;
- Trafic international de personnes;
- Mauvais traitements infligés aux femmes autochtones;
- Résolution de l'OSCE sur l'antisémitisme;
- Violation possible des droits de la personne au sein de la fonction publique du Canada;
- Utilisation possible du droit islamique au Canada;
- Rapport LaViolette

Après discussion, il est convenu que le comité de direction se réunira pour établir le plan de travail du comité.

À 9 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 25 octobre 2004

(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à huis clos, à 16 h 5, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., LeBreton, Oliver, Pearson et Poy (6).

Sont présentes : Marlisa Tiedemann et Laura Barnett, attachées de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Le comité procède à l'étude d'un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le personnel rédige un mandat et établit un budget pour les activités suivantes :

Il est convenu d'envisager la possibilité de poursuivre le programme établi dans le rapport *Des promesses à tenir : Le respect des obligations du Canada en matière de droits de la personne*.

Il est convenu qu'avant la comparution des dirigeants de Patrimoine canadien et du ministère des Affaires étrangères, le comité mette à jour ses connaissances sur le rapport intitulé

Enhancing Canada's Role in the OAS: Canadian Adherence to the American Convention on Human Rights by hiring an expert consultant to this effect.

It was agreed that the committee hire back Professor Nicole LaViolette in order for her to update the report entitled *The principal international human rights instruments to which Canada has not yet acceded*.

It was agreed to invite the Minister of Indian and Northern Affairs to appear with his officials before the committee for the purpose of updating the members on actions taken concerning the recommendations contained in the committee's report entitled *A Hard Bed to Lie In: Matrimonial Real Property on Reserve*.

It was agreed that the Chair consult with Senator Grafstein concerning possible follow up on the Resolution encapsulating the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution and how best dealt with this important subject.

It was agreed to proceed with the following Notice of Motion presented by the Honourable Senator Carstairs:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children. In particular, the committee shall be authorized to examine: Our obligations under the United Nations Convention on the Rights of the Child; and Whether Canada's legislation as it applies to children meets our obligations under this Convention.

That the committee present its final report to the Senate no later than March 22, 2005.

and it was further agreed that the staff draft a budget as well as a work plan for this study.

It was agreed that the committee invite from time to time the President of Treasury Board, the President of the Public Service Commission, their officials, as well as other witnesses to appear before it for the purpose of examining alleged cases of racial discrimination in the hiring and promotion practices of the Public Service.

It was agreed that a part of the study on Human Trafficking include also children and that this subject should be dealt with in the study on Rights and Freedom of Children.

Concerning a possible new study on the impact of security legislation on Human Rights, it was agreed that the Chair consult with both leaderships to find out how this subject could be best approached.

At 4:55 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Améliorer le rôle du Canada dans l'OEA : L'adhésion du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, en engageant un expert-conseil à cet effet.

Il est convenu que le comité engage de nouveau Mme Nicole LaViolette pour qu'elle mette à jour le rapport intitulé *Les principaux instruments internationaux en matière de droits de la personne auxquels le Canada n'a pas encore adhéré*.

Il est convenu d'inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien accompagné de ses hauts fonctionnaires à comparaître devant le comité afin de faire une mise à jour sur les actions prises par le ministère concernant les recommandations incluses dans le rapport du comité intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves*.

Il est convenu que la présidente consulte le sénateur Grafstein concernant un suivi possible à la résolution qui renferme la résolution de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002 et la meilleure façon de traiter de cet important sujet.

Il est convenu d'examiner l'avis de motion suivant présenté par l'honorable sénateur Carstairs :

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Le comité demandera tout particulièrement l'autorisation d'examiner : les obligations qui sont nôtres en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant; et si les lois du Canada qui s'appliquent aux enfants respectent les obligations qui sont nôtres en vertu de cette convention.

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 22 mars 2005.

Il est également convenu que le personnel établisse un budget ainsi qu'un plan de travail pour cette étude.

Il est convenu que le comité invite de temps en temps le président du Conseil du Trésor, la présidente de la Commission de la fonction publique, leurs fonctionnaires ainsi que d'autres témoins à comparaître devant le comité en vue d'examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la Fonction publique fédérale.

Il est convenu que l'étude sur le trafic de personnes porte également sur les enfants et que ce sujet soit abordé dans le cadre de l'étude sur les droits et libertés des enfants.

Concernant une étude éventuelle sur l'incidence de la législation en matière de sécurité sur les droits de la personne, il est convenu que la présidente consulte les deux leaders sur la meilleure façon d'aborder ce sujet.

À 16 h 55, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, November 1, 2004
(3)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met in camera this day at 4:05 p.m., in room 257, East Block, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ferretti Barth, LeBreton, Losier-Cool, Pearson and Poy (6).

In attendance: Marlisa Tiedemann and Laura Barnett researchers, Library of Parliament.

Pursuant to rule 92(2)(e) the committee proceeded to consider its future agenda.

It was moved by the Honourable Landon Pearson that the following motion be presented in the Senate by the Chair of the Committee:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

In particular, the committee shall be authorized to examine:

- Our obligations under the United Nations Convention on the Rights of the Child; and
- Whether Canada's legislation as it applies to children meets our obligations under this Convention.

That the committee present its final report to the Senate no later than March 22, 2005, and that the committee retain until April 30, 2005 all powers necessary to publicize its findings.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the work plan of the mandate above as well as the budget in the amount of:

Professional & Other Services	\$ 67,750
Transportation & Communications	\$ 94,606
All Other Expenditure	\$ 500
Total	\$ 163,156

be accepted in principle and that the Steering Committee finalize the details before presentation to the Standing Committee on Internal Economy, Budget and Administration.

It was moved by the Honourable Marjory LeBreton that the following motion be presented in the Senate by the Chair of the Committee:

OTTAWA, le lundi 1^{er} novembre 2004
(3)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à huis clos, à 16 h 5, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ferretti Barth, LeBreton, Losier-Cool, Pearson et Poy (6).

Sont présentes : Marlisa Tiedemann et Laura Barnett, attachées de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'alinéa 92(2)e du Règlement, le comité procède à l'examen du projet d'ordre du jour.

Il est proposé par l'honorable Landon Pearson que la motion suivante soit présentée au Sénat par la présidente du comité :

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Plus particulièrement, le comité devrait pouvoir examiner les questions suivantes :

- nos obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;
- la législation canadienne relative aux enfants, afin de déterminer dans quelle mesure elle permet de remplir nos obligations en vertu de cette convention.

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 22 mars 2005 et qu'il conserve jusqu'au 30 avril 2005 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le plan de travail relatif au mandat ci-dessus :

Services professionnels et autres	67 750 \$
Transports et communications	94 606 \$
Autres dépenses	500 \$
Total	163 156 \$

ainsi que le budget suivant soient acceptés en principe et que le comité directeur en arrête les détails avant de les présenter au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Il est proposé par l'honorable Marjory LeBreton que la motion suivante soit présentée au Sénat par la présidente du comité :

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations; and

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First, Second and Third Session of the Thirty-seventh Parliament be referred to the committee;

That the committee submit its final report to the Senate no later than December 23 2005, and that the committee retain until January 31, 2006 all powers necessary to publicize its findings.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the work plan of the mandate above as well as the budget in the amount of:

Professional & Other Services	\$ 34,425
Transportation & Communications	\$ 39,938
All Other Expenditure	\$ 300
Total	\$ 74,663

be accepted in principle and that the Steering Committee finalize the details before presentation to the Standing Committee on Internal Economy, Budget and Administration.

It was moved by the Honourable Marisa Ferretti Barth that the following motion be presented in the Senate by the Chair of the Committee:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to invite the Minister of Indian and Northern Affairs to appear with his officials before the committee for the purpose of updating the members of the committee on actions taken concerning the recommendations contained in the committee's report entitled *A Hard Bed to Lie in: Matrimonial Real Property on Reserve*, tabled in the Senate November 4, 2003; and

That the committee continue to monitor developments on the subject and submit a final report to the Senate no later than March 31, 2005.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the work plan of the mandate above as well as the budget in the amount of:

Professional & Other Services	\$ 2,000
Transportation & Communications	\$ 500
All Other Expenditure	\$ 300
Total	\$ 2,800

be accepted in principle and that the Steering Committee finalize the details before presentation to the Standing Committee on Internal Economy, Budget and Administration.

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le comité au cours des première, deuxième et troisième sessions de la trente-septième législature soient déferés au comité;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 23 décembre 2005, et qu'il conserve jusqu'au 31 janvier 2006 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le plan de travail relatif au mandat ci-dessus :

Services professionnels et autres	34 425 \$
Transports et communications	39 938 \$
Autres dépenses	300 \$
Total	74 663 \$

ainsi que le budget suivant soient acceptés en principe et que le comité directeur en arrête les détails avant de les présenter au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Il est proposé par l'honorable Marisa Ferretti Barth que la motion suivante soit présentée au Sénat par la présidente du comité :

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien accompagné de ses hauts fonctionnaires à comparaître devant le comité afin de faire une mise à jour sur les actions prises par le ministère concernant les recommandations incluses dans le rapport du comité intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves*, déposé au Sénat le 4 novembre 2003;

Que le comité poursuive une surveillance des développements et soumette son rapport final au plus tard le 31 mars 2005.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le plan de travail relatif au mandat ci-dessus :

Services professionnels et autres	2 000 \$
Transports et communications	500 \$
Autres dépenses	300 \$
Total	2 800 \$

ainsi que le budget suivant soient acceptés en principe et que le comité directeur en arrête les détails avant de les présenter au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

It was moved by the Honourable Vivienne Poy that the following motion be presented in the Senate by the Chair of the Committee:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to invite from time to time the President of Treasury Board, the President of the Public Service Commission, their officials, as well as other witnesses to appear before the committee for the purpose of examining cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service and to study the extent to which targets to achieve employment equity for minority groups are being met; and

That the committee continue to monitor developments on the subject and submit a final report to the Senate no later than December 23, 2005.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the Work plan of the mandate above as well as the budget in the amount of:

Professional & Other Services	\$ 2,000
Transportation & Communications	\$ 500
All Other Expenditure	\$ 300
Total	\$ 2,800

be accepted in principle and that the Steering Committee finalize the details before presentation to the Standing Committee on Internal Economy, Budget and Administration.

It was also agreed that the Steering Committee will finalize the schedule of the committee.

At 5 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, November 22, 2004

(4)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met at 4:05 p.m., this day, in room 705, Victoria Building, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., Oliver and Pearson (4).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Laura Barnett and Marlisa Tiedemann.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004 the committee began its consideration of authorization to invite the Minister of Indian and Northern Affairs to appear with his officials before the

Il est proposé par l'honorable Vivienne Poy que la motion suivante soit présentée au Sénat par la présidente du comité :

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à inviter de temps en temps le président du Conseil du Trésor, la présidente de la Commission de la fonction publique, leurs fonctionnaires ainsi que d'autres témoins à comparaître devant le comité dans le but d'examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la Fonction publique fédérale et d'étudier la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont réalisés;

Que le comité poursuive une surveillance des développements et soumette son rapport final au plus tard le 23 décembre 2005.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le plan de travail relatif au mandat ci-dessus :

Services professionnels et autres	2 000 \$
Transports et communications	500 \$
Autres dépenses	300 \$
Total	2 800 \$

ainsi que le budget suivant soient acceptés en principe et que le comité directeur en arrête les détails avant de les présenter au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Il est convenu également que le comité directeur finalise le calendrier de travail du comité.

À 17 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 22 novembre 2004

(4)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Oliver et Pearson (4).

Sont présentes : De la Direction générale de la recherche de la Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett et Marlisa Tiedemann.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité commence à examiner l'autorisation d'inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien accompagné de ses hauts fonctionnaires à

committee for the purpose of updating the members of the committee on actions taken concerning the recommendations contained in the committee's report entitled *A Hard Bed to lie in: Matrimonial Real Property on Reserve*, tabled in the Senate November 4, 2003.

APPEARING:

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development;

The Honourable Susan (Sue) Barnes, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

WITNESSES:

Department of Indian Affairs and Northern Development:

Sandra Ginnish, Director General, Treaties, Research, International and Gender Equality Branch;

Wendy Cornet, Special Advisor.

The Honourable Andy Scott made a statement and together with the other witnesses answered questions.

At 5 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

comparaître devant le comité afin de faire une mise à jour sur les actions prises par le ministère concernant les recommandations incluses dans le rapport du comité intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves*, déposé au Sénat le 4 novembre 2003.

COMPARAISSENT :

L'honorable Andy Scott, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien;

L'honorable Susan (Sue) Barnes, C.P., député, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

TÉMOINS :

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :

Sandra Ginnish, directrice générale, Direction générale des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité entre sexes;

Wendy Cornet, conseillère spéciale.

L'honorable Andy Scott fait une déclaration et les témoins répondent ensemble aux questions.

À 17 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, October 7, 2004

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to table its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to rule 104 of the Rules, that the expenses incurred by the Committee during the Third Session of the Thirty-seventh Parliament are as follows:

1. With respect to its study on the resolution encapsulating the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution:

Professional and Other Services	\$ 506
Total	\$ 506

2. With respect to its study on key legal issues affecting the subject of on-reserve matrimonial real property on the breakdown of a marriage or common law relationship and the policy context in which they are situated:

Professional and Other Services	\$ 35
Transport and Communications	\$ 779
Total	\$ 814

During the session under consideration, your Committee considered two orders of reference, held 5 meetings, and received evidence from 15 witnesses over some 6 hours. Your Committee submitted three reports relating to its work.

Respectfully submitted,

Thursday, November 18, 2004

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, to examine and report upon Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children, respectfully requests for the purpose of this study that it be empowered to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 7 octobre 2004

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été déferées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par le Comité au cours de la troisième session de la trente-septième législature :

1. Relativement à son étude sur la résolution qui renferme la résolution de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002 :

Services professionnels et autres	506 \$
Total	506 \$

2. Relativement à son étude sur les aspects juridiques clés ayant une incidence sur la question des biens immobiliers matrimoniaux situés sur une réserve en cas de rupture d'un mariage ou d'une union de fait ainsi que leur contexte politique particulier :

Services professionnels et autres	35 \$
Transports et communications	779 \$
Total	814 \$

Durant la session en cause, votre Comité a examiné deux ordres de renvoi, tenu 5 réunions et entendu 15 témoins sur une période d'approximativement 6 heures. Votre Comité a soumis trois rapports relativement à son travail.

Respectueusement soumis,

Le jeudi 18 novembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004 à étudier, afin d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants, demande respectueusement qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin.

Conformément au chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Thursday, November 18, 2004

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, to examine and monitor issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations, respectfully requests for the purpose of this study that it be empowered to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le jeudi 18 novembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004 à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne, demande respectueusement qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin.

Conformément au chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

A. RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 7, 2004

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 9:30 a.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Ms. Line Gravel, Clerk of the Committee: Honourable senators, the first item on your agenda is the election of a chair. Pursuant to rule 88, I will preside over the election of the chair. I am here to take any motion that you may have.

Senator Carstairs: I move that Senator A. Raynell Andreychuk be made the chair of the Standing Senate Committee on Human Rights.

Senator LaPierre: I second that motion.

The Chairman: Is there any other motion?

Senator LaPierre: I move that it be closed.

Ms. Gravel: Thank you. It is moved by the Honourable Senator Carstairs that the Honourable Senator Andreychuk take the chair of this committee. Those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Gravel: Are there any against, or abstentions?

I invite Senator Andreychuk to take the chair, please.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Thank you. I will not say any more than that for fear it might unravel.

Shall we turn to the election of the deputy chairman?

Senator LeBreton: I move that Senator Pearson be the deputy chairman.

Senator LaPierre: I would also second that motion.

The Chairman: Will you close the nominations?

Senator LaPierre: Yes.

The Chairman: All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Congratulations, Senator Pearson.

We will now go through the usual formalities of restructuring the committee.

Senator LaPierre: I do not know whether I should participate in any of this at all because, as you know, I will be leaving next month.

Senator Carstairs: You will be a member until then.

The Chairman: You have full rights and you may express your opinions, too.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 7 octobre 2004

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat* pour une réunion d'organisation.

[Traduction]

Mme Line Gravel, greffière du comité : Honorables sénateurs, le premier point à l'ordre du jour est l'élection à la présidence. Conformément à l'article 88 du Règlement, je présiderai à cette élection. Je suis prête à entendre vos propositions.

Le sénateur Carstairs : Je propose que le sénateur A. Raynell Andreychuk soit présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

Le sénateur LaPierre : J'appuie cette proposition.

Mme Gravel : Y a-t-il d'autres propositions?

Le sénateur LaPierre : Je propose que l'on mette fin aux nominations.

Mme Gravel : Merci. Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs que l'honorable sénateur Andreychuk soit présidente de ce comité. Qui est d'accord?

Des voix : D'accord.

Mme Gravel : Y a-t-il des objections ou des abstentions?

J'invite le sénateur Andreychuk à occuper le fauteuil.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Merci. Je n'en dirai pas davantage de crainte de gâter la sauce.

Nous devons maintenant procéder à l'élection d'un vice-président.

Le sénateur LeBreton : Je propose que le sénateur Pearson soit vice-présidente.

Le sénateur LaPierre : J'appuie également cette proposition.

La présidente : Voulez-vous mettre un terme aux nominations?

Le sénateur LaPierre : Oui.

La présidente : Qui est d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La proposition est adoptée. Félicitations, sénateur Pearson.

Nous allons maintenant suivre la procédure habituelle pour la réorganisation du comité.

Le sénateur LaPierre : Je ne sais pas si je devrais participer à ce processus car, comme vous le savez, je partirai le mois prochain.

Le sénateur Carstairs : Vous serez membre du comité d'ici là.

La présidente : Vous disposez de vos pleins droits et vous pouvez également exprimer vos opinions.

Senator LaPierre: I like that. When dealing with human rights, it is the contrary to the Charter that, in the highest House of Parliament discrimination of the basis of age is practiced. I mentioned that to the Chief Justice that and she informed me that the same situation applied to her job. I said: "Madam, you can do something about it. I cannot." This is discriminatory. I am good for the next three years, at least.

The Chairman: Yes, at least three.

Senator Carstairs: Madam Chair, I move that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and that the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and to schedule hearings.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We will now move to Item No. 4, the printing of proceedings.

Senator Carstairs: I move that the committee print its proceedings and that the chair be authorized to set the number to meet demand.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Next is Item No. 5: Authorization to hold meetings and to print evidence when a quorum is not present.

Senator Carstairs: I move that, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, and to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition is present.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Next is Item No. 6, dealing with the financial report, which has been circulated to you. This is where we report on what we have spent to date. This is self-explanatory.

Senator Carstairs: I so move Item No. 6.

Senator LaPierre: Have we already spent some money?

Senator Carstairs: No. This applies to the previous session.

Senator LeBreton: These are very expensive items.

The Chairman: Are we in agreement, then, with the financial report?

Senator Carstairs: So moved.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Thank you. Carried.

Le sénateur LaPierre : Cela me convient. Lorsqu'il est question de droits de la personne, il va à l'encontre de la Charte que l'on pratique la discrimination en fonction de l'âge à la Chambre haute du Parlement. Je l'ai mentionné à la juge en chef qui m'a dit qu'elle se retrouvait dans la même situation. Je lui ai répondu : « Madame, vous pouvez faire quelque chose à ce sujet. Pas moi. » C'est de la discrimination. Je pourrais travailler pendant encore au moins trois ans.

La présidente : Oui, au moins trois ans.

Le sénateur Carstairs : Madame la présidente, je propose que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous passons maintenant au point 4, l'impression des délibérations du comité.

Le sénateur Carstairs : Je propose que le comité fasse imprimer ses délibérations et que la présidente soit autorisée à fixer le nombre d'exemplaires en fonction des besoins.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous sommes maintenant rendus au point 5 : Autorisation de tenir des réunions et impression des témoignages en l'absence de quorum.

Le sénateur Carstairs : Je propose que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soit présent.

La présidente : D'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Au point 6, il est question du rapport financier qui vous a été distribué. Il s'agit de faire rapport sur les sommes que nous avons déjà dépensées. Cela se passe d'explications.

Le sénateur Carstairs : Je propose donc que le point 6 soit adopté.

Le sénateur LaPierre : Avons-nous déjà fait des dépenses?

Le sénateur Carstairs : Non. Cela concerne la session précédente.

Le sénateur LeBreton : Il y a des sommes très importantes.

La présidente : Sommes-nous prêts à adopter le rapport financier?

Le sénateur Carstairs : J'en fais la proposition.

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci. La proposition est adoptée.

The next item relates to research staff.

Senator Pearson: I move that the committee ask the Library of Parliament to assign research analysts to the committee. Do you want me to read the motion in its entirety?

The Chairman: No. We can dispense with the reading of all of it. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I do not know if the situation has changed but I was most impressed with the fact that the Library of Parliament had more expertise in human rights than we could find elsewhere. It is not an easy task to hire knowledgeable people. If they do not specialize in human rights in their academic training, they acquire their knowledge of the subject because they like what they are doing and become committed to human rights. This message should be conveyed in some way to the head of the library.

Item No. 8 deals with the authority to commit funds and to certify accounts.

Senator Carstairs: So moved.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The next item deals with travel.

Senator LaPierre: I will move that.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Item No. 10 is the designation of members travelling on committee business.

Senator LeBreton: I so move.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Item No. 11 deals with the travelling and living expenses of witnesses.

Senator LeBreton: I so move.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Item No. 12 a motion regarding electronic media coverage of public meetings.

Senator Carstairs: I so move.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I believe that is all that we have to approve.

The time slot for our regular meetings is Mondays at 5 p.m. I should say, since I was not anticipating being the chair, I had committed myself on Monday, the 18th, that is, when we will

Le point suivant concerne le personnel de recherche.

Le sénateur Pearson : Je propose que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche auprès du comité. Voulez-vous que je lise toute la motion?

La présidente : Non. Nous pouvons vous dispenser de cette obligation. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Je ne sais pas si la situation a changé mais j'ai été très impressionnée d'avoir accès à la Bibliothèque du Parlement à une expertise en droits de la personne que l'on ne trouve pas nécessairement ailleurs. Il n'est pas facile de recruter des gens qui s'y connaissent vraiment en la matière. S'ils n'ont pas fait une spécialisation en droits de la personne pendant leurs études, ils acquièrent leur connaissance de la question parce qu'ils aiment leur travail et en viennent à s'intéresser aux droits de la personne. Il faudrait que ce message soit transmis d'une façon ou d'une autre à l'administrateur général de la Bibliothèque.

Le point 8 traite de l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer.

Le sénateur : J'en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le point suivant concerne les voyages.

Le sénateur Lapierre : Je fais la proposition.

La présidente : D'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le point 10 traite de la désignation des membres appelés à voyager au nom du comité.

Le sénateur LeBreton : J'en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Au point 11, il est question des frais de déplacement et de séjour des témoins.

Le sénateur LeBreton : Je le propose.

La présidente : Vous êtes d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le point 12 concerne la diffusion des délibérations publiques par des médias d'information électronique.

Le sénateur Carstairs : J'en fais la proposition.

La présidente : D'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Je crois que cela termine les motions que nous avons à approuver.

Nos réunions régulières doivent avoir lieu les lundis à 17 heures. Je dois vous avouer que, comme je ne m'attendais pas à être présidente, j'avais pris d'autres engagements pour le

return. With the concurrence of the committee, we will not meet that week and ask the steering committee try to set our agenda before that.

Senator Carstairs: Could I also raise the possibility of polling the members to find out if an earlier time than 5 p.m. would be acceptable? I know that you and I, Madam Chair, come from the West but I usually arrive here earlier than that on Mondays, so I would be pleased to sit earlier. I do not know about Senator Oliver. I am not suggesting that we make a decision now. However, I would suggest that you poll us to find out if it would be acceptable to start at 4 p.m. If we do that, we would be able to conclude the meeting earlier in the evening.

Senator LeBreton: That would suit me.

The Chairman: Senator Oliver, do you share our problem with flight times?

Senator Oliver: No, the flight schedule from Nova Scotia would allow me to be here. I concur.

The Chairman: My flight from Regina leaves at 6 a.m. I must check whether that time will change. There are no direct flights. I usually arrive in Ottawa at 2:19 p.m., so I could be here by 3 p.m. or 4 p.m. However, I will canvass the other members.

Senator Carstairs: Madam Chair, I circulated this proposal to all of the members. You have a motion in front of you. Please ignore the part where I state that I will give notice on Thursday, October 14. The motion that I would like to put before this committee at our first meeting is as follows:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

In particular, the committee shall be authorized to examine:

- Our obligations under the United Nations Convention on the Rights of the Child; and
- Whether Canada's legislation as it applies to children meets our obligations under this Convention.

That the committee present its final report to the Senate no later than March 22, 2005.

I have been concerned about this issue for a number of years, and I know Senator Pearson has been as well. The issue is broader than dealing only with children's issues. Quite frankly, we discovered in a number of areas that the bureaucracy does not necessarily believe that our international obligations are something to which they must adhere. We could focus on

lundi 18, date de notre prochaine réunion. Si tout le monde est d'accord, nous ne tiendrons pas de réunion la semaine prochaine et nous demanderons au comité directeur d'essayer d'établir notre programme d'ici là.

Le sénateur Carstairs : Puis-je me permettre de demander s'il serait possible de consulter les membres pour déterminer si nous pourrions nous réunir plus tôt qu'à 17 heures? Je sais que vous venez comme moi, madame la présidente, de l'Ouest du pays, mais j'arrive habituellement ici plus tôt le lundi, alors je serais prête à siéger à une heure moins tardive. Je ne sais pas ce qu'en pense le sénateur Oliver. Je ne demande pas que l'on prenne une décision à ce sujet dès maintenant. Je vous suggérerais toutefois de sonder le terrain pour voir si tous les membres seraient disposés à débiter à 16 heures. Nous pourrions ainsi terminer nos réunions plus tôt dans la soirée.

Le sénateur LeBreton : Cela me conviendrait.

La présidente : Sénateur Oliver, avez-vous un problème avec les heures de vol?

Le sénateur Oliver : Non, l'horaire des vols en provenance de la Nouvelle-Écosse me permettrait d'être ici à temps. Je suis d'accord.

La présidente : Mon vol à partir de Regina décolle à 6 heures. Je dois vérifier s'il y a eu changement d'horaire. Il n'y a pas de vol direct. J'arrive habituellement à Ottawa à 14 h 19, ce qui fait que je pourrais être ici à 15 ou à 16 heures. De toute manière, je vais demander l'avis des autres membres.

Le sénateur Carstairs : Madame la présidente, vous avez entre les mains une motion que j'ai distribuée à tous les membres. Je vous prie de ne pas tenir compte de l'indication voulant que je donne avis de cette motion le jeudi 14 octobre. Voici donc la motion que je voudrais soumettre au comité à notre première réunion :

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à examiner les obligations internationales du Canada en matière de droits et de libertés des enfants et à faire rapport à ce sujet.

Plus particulièrement, le comité devrait pouvoir examiner les questions suivantes :

- nos obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;
- la législation canadienne relative aux enfants, afin de déterminer dans quelle mesure elle permet de remplir nos obligations en vertu de cette convention.

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 22 mars 2005.

Je m'intéresse à cette question depuis un certain nombre d'années, et je sais que c'est le cas également du sénateur Pearson. Il ne s'agit pas seulement de traiter de la question des enfants. Pour dire vrai, nous avons découvert dans un certain nombre de domaines que la bureaucratie ne croit pas nécessairement qu'elle est tenue de respecter nos obligations internationales. Nous

children's issues, but we could certainly make some strong recommendations that, once we sign an international treaty, we have obligations and we must fulfil those obligations.

Senator Pearson: I was delighted to discover this morning that Senator Carstairs was bringing this forward. I have just finished a process of assisting the development of Canada's report to the committee on the rights of the child, so I have a lot of up-to-date experience on this.

I am also preparing a national plan of action for children based on the frustrations I have experienced with some of the bureaucracy with respect to understanding that when we sign a treaty, it has implications for our domestic departments as well as for our international departments. Since this will be my last year — I have one year more than Senator LaPierre — it would be wonderful to deal with this subject. The timing would be perfect because I will be here until November, 2005.

The Chairman: I am sure that Senator Pearson remembers when we were struggling with this question when we were dealing with youth justice. At that time a strict legal approach was taken. Of course we now have the Supreme Court decision.

Senator Pearson: That is in relation to section 43.

The Chairman: In that decision Madam Justice L'Heureux-Dubé said we must take into account our moral obligations as well as our legal obligations.

Senator Pearson: This would be a good opportunity to deal with this.

The Chairman: Yes. It would be a good case study, as you say, but it would also benefit the children.

The issue I was going to raise — and it goes along with this — is the issue of human trafficking. So much of what we do nationally has implications internationally, and vice versa. The government has been taking the lead on certain human trafficking issues.

Senator Oliver: It was referred to in the Speech from the Throne specifically.

The Chairman: Yes, but what happens is that it has been, again, compartmentalized instead of tied in with all of the other issues. As well, there have been unintended consequences on some of our laws. For example, we have been stringent in allowing young women into our country who qualify because we say they may be the subject of sex trafficking. It is unintended reverse discrimination in that they are precluded under our immigration laws. I will raise that issue with the steering committee and then we can fully address it.

We also have some matters outstanding from the last session. I believe the steering committee will go through those. I personally have to go and catch up on my reading of all of the minutes, et cetera. I know, for example, that our study on Aboriginal women was an interim study. I am being told by our clerk that

pouvons nous concentrer sur la question des enfants, mais nous pouvons également formuler de fermes recommandations pour qu'il soit établi que la signature d'un traité international suppose des obligations et le respect de ces obligations.

Le sénateur Pearson : J'étais ravie de découvrir ce matin que le sénateur Carstairs allait soulever cette question. Je viens de participer à la rédaction du rapport que le Canada présentera au comité sur les droits de l'enfant, alors j'ai une expérience toute récente de ce dossier.

Je prépare également un plan d'action national pour les enfants en m'appuyant sur les frustrations que j'ai connues à cause de la bureaucratie, qui ne comprend pas que la signature d'un traité a une incidence sur les ministères à compétence interne et les ministères à compétence internationale. Comme ce sera ma dernière année — j'ai un an de plus que le sénateur LaPierre — ce serait merveilleux de traiter de ce sujet. Le moment serait tout à fait opportun puisque je serai ici jusqu'en novembre 2005.

La présidente : Je suis certaine que le sénateur Pearson se souvient que nous nous étions attaqués à cette question lorsque nous nous occupions de la justice pour les jeunes. À cette époque, une approche strictement juridique était adoptée. Nous avons aujourd'hui la décision de la Cour suprême.

Le sénateur Pearson : Nous parlons ici de l'article 43.

La présidente : Dans cette décision, madame le juge L'Heureux-Dubé avait déclaré qu'il fallait tenir compte de nos obligations morales ainsi que de nos obligations légales.

Le sénateur Pearson : Ce serait une excellente occasion d'aborder le sujet.

La présidente : Oui. Ce serait une bonne étude de cas, comme vous le dites, mais les enfants en profiteraient également.

La question que j'allais soulever — et qui se rapporte aussi à nos propos — est le trafic de personnes. Bon nombre de mesures que nous adoptons au pays ont des retombées sur la scène internationale, et vice versa. Le gouvernement a pris les devants sur un certain nombre de questions qui touchent le trafic de personnes.

Le sénateur Oliver : D'ailleurs, on en a fait mention dans le discours du Trône.

La présidente : Oui, mais, encore une fois, la question a été isolée au lieu d'être rattachée à toutes les autres. Par ailleurs, certaines de nos lois ont des incidences qui n'étaient pas souhaitées. Par exemple, nos lois sont très sévères en ce qui a trait à l'immigration des jeunes femmes admissibles, parce que ces dernières pourraient être victimes de trafic sexuel. Il s'agit d'une discrimination à rebours involontaire, puisque ces femmes sont défavorisées par nos lois en matière d'immigration. Je vais soulever cette question auprès du comité de direction, et nous pourrons ensuite en débattre.

Certains dossiers ont aussi été laissés en suspens à la dernière session. Je crois que le comité de direction examinera ces dossiers. Personnellement, je dois faire du rattrapage dans la lecture de tous les procès-verbaux, etc. Je sais, par exemple, que notre étude sur les femmes autochtones était provisoire. Notre greffière me dit

there is no appetite on the part of the minister to continue that study. We must decide what we will do to complete that study and we should at least call the minister to get his views on it. That is one issue.

Senator Grafstein approached me yesterday and indicated that he wants to continue the OSCE resolution on anti-Semitism that was before this committee. We will have to deal with that.

Some time ago we undertook a study — which I discussed with Senator Maheu but which was left in abeyance for some time — on the work that Professor Laviolette did on outstanding treaties that are either signed but not ratified or ratified but not implemented. Some are outdated, and the government should simply indicate that it does not intend to be bound by them. We were to be given an update on where they are on all of the outstanding treaties, but that has not been completed. Therefore, we have a number of loose ends to tie up, which I do not think will take much time of the committee, but we should seek authorization to go ahead with this.

Senator Oliver: I agree strongly with the proposal of Senator Carstairs. Canada could take a major lead if it were to do something about its financial obligations to children. If that were to happen, that would make me feel very proud.

Madam Chair, although I have not prepared a formal motion, there is one item of human rights that I would ask the committee to consider. Each day I receive a number of e-mails, letters and brown envelopes in my office from people in the Public Service of Canada across Canada who ask me, as a champion of visible minorities, to do something to help them. They tell me that their human rights have been violated in the Public Service of Canada and they give me the details. I have a number of those cases in my office. Would this committee consider looking at them?

As you know, there was the classic case in the Department of Health. There are several other cases like that that are, in fact, direct violations of human rights, and all I would like to do is to lay before the committee a proposal that, somehow, this situation be considered. I do not know if you would want a subcommittee look at it or, instead of having this committee do it, hold a special inquiry where people can be asked to give the details about their cases. I have been bombarded with these cases. A number of these human rights violations occur in our own public service. I would seek the advice of this committee on how to deal with these matters.

The Chairman: We can certainly put it on the list. We may want to look at why existing legislation does not meet the demands. Alternatively, is it meeting the demands? In certain cases that I have been called upon for advice, some people do not know where they can go for assistance. They know of the human rights commissions and that is all. We should track some of these cases. We might be able to do that. I think we could consider Senator Oliver's concerns.

que le ministre ne tenait pas à poursuivre cette étude. Nous devons décider de ce que nous allons faire pour la terminer et nous devrions au moins appeler le ministre pour connaître son point de vue. C'est là une des questions à régler.

Le sénateur Grafstein m'a dit hier qu'il souhaitait poursuivre l'étude de la résolution de l'OSCE sur l'antisémitisme, qui avait été confiée à notre comité. Nous devons nous pencher sur cette question.

Il y a un certain temps, nous avons entrepris une étude — dont j'ai discuté avec le sénateur Maheu, mais qui avait été laissée en suspens — sur le travail réalisé par le professeur Laviolette au sujet des traités qui sont signés, mais qui ne sont pas ratifiés, ou encore des traités qui sont ratifiés, mais qui ne sont pas mis en œuvre. Certains sont désuets, et le gouvernement indiquerait tout simplement qu'il n'a pas l'intention d'y être assujéti. Nous devons recevoir une mise à jour sur tous ces traités, mais cela n'a pas encore été fait. Nous avons donc un certain nombre de détails à régler, ce qui ne devrait pas prendre trop de temps, mais il faudra demander l'autorisation d'avancer dans ce dossier.

Le sénateur Oliver : J'appuie sans réserve la proposition du sénateur Carstairs. Le Canada pourrait jouer un rôle de premier plan en faisant quelque chose relativement à ses obligations financières envers les enfants. Si pareille chose se produisait, j'en serais très fier.

Madame la présidente, je n'ai pas préparé de motion officielle, mais il y a un aspect des droits de la personne que je demanderais au comité d'examiner. Chaque jour, des membres de la fonction publique du Canada, de partout au pays, m'envoient des courriels et des lettres pour me demander, en tant que défenseur des minorités visibles, de faire quelque chose pour les aider. Ils me racontent comment leurs droits ont été brimés dans la fonction publique du Canada. Un certain nombre de cas m'ont été soumis. Le comité pourrait-il se pencher sur ces cas?

Comme vous le savez, il y a eu l'exemple classique au ministère de la Santé. Dans plusieurs autres cas, il y a eu violation directe des droits de la personne, et j'aimerais simplement proposer que cette situation soit étudiée. Je ne sais pas si vous préférez qu'un sous-comité se penche sur la question ou s'il vaut mieux tenir une enquête spéciale où les intéressés seraient invités à fournir des détails de leurs expériences. Je suis submergé par tous ces témoignages. Les droits de la personne sont violés au sein même de notre fonction publique. J'aimerais que le comité me donne son avis sur la façon de traiter de ces questions.

La présidente : Nous pouvons certainement ajouter cette question à la liste. Nous pourrions chercher à savoir pourquoi la législation en place ne répond pas aux besoins. Par ailleurs, répond-elle aux besoins? Il est arrivé qu'on me demande mon avis, et j'ai constaté à quelques reprises que certaines personnes ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir de l'aide. Elles savent qu'il existe des commissions chargées des droits de la personne, et c'est tout. Nous devrions examiner certains de ces cas. Nous pourrions le faire. Je crois que nous pourrions nous pencher sur les questions qui préoccupent le sénateur Oliver.

Senator Carstairs: I agree completely. We do not have to proceed by way of a formal study. We could call representatives of the Public Service Commission to appear before us to find out just what are their policies and provisions. After we have done that, we may then be able to more clearly identify what paths we should pursue in order to ensure that the public service has appropriate access. We cannot do anything unless we are mandated by the Senate to do it. However, I would ask our clerk to consider whether we could ask the Public Service Commission representatives to appear before us without us having a mandate to do that. Can we do that? We would not know the breadth of our study until we had held that preliminary meeting. Obviously, we cannot go outside of the *Rules of the Senate*. Perhaps the clerk could look into whether we could hold a preliminary meeting. I would support us doing that in the near future.

The Chairman: As Chairman of our Foreign Affairs Committee, Senator Stewart started the practice of asking the Senate for a reference to do what you have just described, that is, call in the minister, et cetera. We could ask the Senate for permission to do what you suggest, but the concern usually centres on whether the committee can handle it and whether the expenditure of money is involved. There would be no money involved and I am sure we can handle it.

Senator LaPierre: The discussion of children's rights and how they are treated would involve a look at certain communities. There has been some criticism of the treatment of women, for instance, on reserves. I suspect that the treatment of women affects children's rights one way or another. It would not be too complicated to do that. It is just a matter of good common sense.

Another matter concerns the pursuit of the Muslim community to have their law enshrined as an acceptable resolution or instrument for conflict in the home, conflict with wives and spouses. I need not tell you that that also is not at times as we would like it to be, or possibly in keeping with the traditions of the Canadian people. There has been controversy in the media about this and about whether the government should allow that to take place. It is argued that, given the inferiority position of women in those traditional kinds of societies, they will not participate. We touched on that somewhat last year in dealing with another reference.

One difficulty I foresee is that the minister may be concerned that we might open a whole argument. I understand that it is possible that a woman can be thrown out of her house on a reserve without batting an eye, and there is no appeal to the Charter of Rights and Freedoms because the provisions of the Charter are not within the knowledge of these people who are unaccustomed to dealing with these matters.

We better be well-informed by experts before we go into the relationship of parenting and the child's rights. I need not tell experts like all of you about this. We may come across impediments if we do not proceed properly in our efforts to arrive at a better understanding of the treatment of children.

Le sénateur Carstairs : Je suis tout à fait d'accord. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude officielle. Nous pourrions demander à des représentants de la Commission de la fonction publique de venir nous expliquer leurs politiques et dispositions. Après cela, nous pourrions peut-être mieux cerner les mesures à prendre pour garantir que la fonction publique offre un accès adéquat. Nous ne pouvons rien faire à moins d'être mandatés par le Sénat. Toutefois, je demanderais à notre greffière de voir si nous pouvons demander à des représentants de la fonction publique de comparaître devant nous même si nous n'en avons pas obtenu le mandat. Pouvons-nous faire cela? Nous ne connaissons pas la portée de notre étude avant la tenue de cette réunion préliminaire. Nous ne pouvons évidemment pas aller à l'encontre du *Règlement du Sénat*. La greffière pourrait peut-être voir si nous pouvons tenir une réunion préliminaire. J'aimerais qu'on le fasse sous peu.

La présidente : À titre de président du Comité des affaires étrangères, le sénateur Stewart avait établi la coutume de demander au Sénat l'autorisation de faire ce que vous venez de décrire, c'est-à-dire appeler le ministre, etc. Nous pourrions demander au Sénat la permission de faire ce que vous proposez, mais habituellement on veut surtout savoir si le comité peut s'acquitter de la tâche et s'il faut dépenser de l'argent. Il n'y aurait pas d'argent en cause dans ce cas, et je suis certaine que nous pouvons nous acquitter de cette tâche.

Le sénateur LaPierre : Pour discuter des droits des enfants et la façon dont ils sont traités, il faudra jeter un regard sur certaines collectivités. Par exemple, le traitement des femmes dans les réserves a fait l'objet de certaines critiques. J'imagine que le traitement des femmes a, d'une façon ou d'une autre, un effet sur les droits des enfants. Ce ne serait pas trop compliqué à faire. C'est une question de bon sens.

Autre question d'intérêt : les démarches prises par la communauté musulmane afin que leur loi soit reconnue comme un instrument acceptable de résolution de conflits entre conjoints. Nul besoin de vous dire que cette façon de faire ne correspond pas toujours à ce que nous aimerions, et qu'elle ne s'inscrit peut-être pas dans les traditions canadiennes. Cette question a soulevé la controverse dans les médias, et on se demande si le gouvernement doit permettre pareille chose. On soutient que les femmes seraient absentes du débat, compte tenu de leur position d'infériorité dans ces sociétés traditionnelles. Nous avons abordé cette question l'an dernier dans un autre dossier.

Le ministre pourrait craindre que nous lancions tout un débat, et c'est là une des difficultés que j'entrevois. Je crois comprendre que, dans une réserve, une femme peut être expulsée de sa maison sans broncher, et elle n'aura pas recours à la Charte des droits et libertés parce que les gens qui ne sont pas habitués à traiter de ces questions ne connaissent pas les dispositions de la Charte.

Nous devons être bien renseignés par des experts avant de nous avancer dans les relations entre le rôle parental et les droits de l'enfant. Nul besoin de le dire à des experts comme vous. Nous pourrions rencontrer des obstacles si nous nous ne procédons pas comme il le faut pour mieux comprendre le traitement des enfants.

Senator Pearson: To pick up on that, one of the questions we should consider is how the writ of the international obligation applies in certain communities. Once we have that definition, we can then look at individual cases.

The Chairman: We should also look at the report of the Human Rights Commission on Aboriginal People, and whether it dealt with children or not. I am not familiar with the last version of that.

In light of the fact that we are not meeting at our scheduled time, some of our members could not be here, so I propose to ask for their input on what they may want to study in addition to this so that when the steering committee meets we will have a complete list. They should feel free to add to the list. We will then know what our workload will be.

The committee adjourned.

OTTAWA, Monday, November 22, 2004

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights, authorized to invite the Minister of Indian and Northern Affairs to appear with his officials before the committee for the purpose of updating the members of the committee on actions taken concerning the recommendations contained in the committee's report entitled *A Hard Bed to Lie In: Matrimonial Real Property on Reserve*, tabled in the Senate November 4, 2003, met this day at 4:05 p.m.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, Minister Scott and other witnesses, welcome to the Standing Senate Committee on Human Rights. Today we will deal with the report, *A Hard Bed to Lie In: Matrimonial Real Property on Reserve*, which was tabled in the Senate November 4, 2003.

The Senate committee at that time had been authorized to examine the interplay between provincial and federal laws in addressing the division of matrimonial property, both personal and real on reserve and, in particular, the enforcement of court decisions; the practice of land allotment on reserve, in particular with respect to custom land allotment; in a case of marriage or common law relationships, the status of spouses and how real property is divided on the breakdown of the relationship; and possible solutions that would balance individual and community interests.

The committee filed its interim report — and I do stress that it was an interim report, — with recommendations, on November 4, 2003. The new committee that met this fall indicated that, in light of a new government being formed, we would invite the Minister of Indian Affairs and Northern Development to come before the committee to ascertain whether the report has been acted upon in

Le sénateur Pearson : Dans le même ordre d'idée, il faudrait aussi se demander comment l'esprit d'une obligation internationale s'applique à certaines collectivités. Lorsque nous aurons cette définition, nous pourrions alors examiner des cas individuels.

La présidente : Il faudra aussi examiner le rapport de la Commission des droits de la personne sur les Autochtones, et voir s'il traite des enfants ou non. Je n'ai pas vu la dernière version du rapport.

Puisque nous n'avons pas tenu notre réunion au moment prévu, certains membres ne pouvaient pas y assister. Je propose donc qu'on leur demande ce qu'ils souhaitent examiner en plus des points soulevés ici, pour que nous ayons une liste complète à la réunion du comité de direction. Les autres membres doivent pouvoir ajouter des sujets. Nous saurons alors ce que sera notre charge de travail.

La séance est levée.

OTTAWA, le lundi 22 novembre 2004

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, autorisé à inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à comparaître devant lui en compagnie de ses fonctionnaires afin de faire une mise à jour sur les mesures prises au sujet des recommandations contenues dans le rapport du comité intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves*, déposé au Sénat le 4 novembre 2003, se réunit aujourd'hui à 16 h 5.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Honorables sénateurs, monsieur le ministre Scott, mesdames et messieurs les témoins, bienvenue au Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Nous allons nous pencher aujourd'hui sur le rapport intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves*, déposé au Sénat le 4 novembre 2003.

Le comité sénatorial avait été autorisé à ce moment-là à étudier l'interaction entre les lois provinciales et les lois fédérales en ce qui concerne la répartition des biens matrimoniaux, tant personnels qu'immobiliers, se trouvant dans les réserves et, en particulier, l'exécution des décisions des tribunaux à cet égard. Il devait étudier également les pratiques d'attribution des terres dans les réserves, et plus particulièrement d'attribution coutumière, le statut des conjoints et la façon de répartir leurs biens immobiliers lors d'une rupture, qu'ils soient mariés ou en union de fait, et les solutions possibles qui maintiendraient un équilibre entre les intérêts personnels et les intérêts communautaires.

Le comité a déposé son rapport provisoire — et j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un rapport provisoire —, avec ses recommandations, le 4 novembre 2003. Le nouveau comité qui s'est réuni cet automne a décidé que, vu la formation d'un nouveau gouvernement, nous devrions inviter le ministère des Affaires indiennes et du Nord à comparaître devant nous pour

any way. Further, because the study had been started on the understanding that the previous minister, Mr. Nault, had indicated that he wished this committee to study the reference, we would wish an indication as to whether there is any merit in the Senate committee continuing its study and if so, which parts. The first reference was extremely broad and would be time consuming. If we are to proceed, it would be more appropriate to zero in on varying aspects, so that our recommendations could be more concrete.

Minister Scott, please proceed with your opening statement.

The Honourable Andy Scott, Minister of Indian Affairs and Northern Development: Thank you, senator. It is a pleasure to be here. I would like to introduce the people from Indian and Northern Affairs Canada, INAC, who are with me today. Ms. Susan Barnes is the Parliamentary Secretary and has a long-standing interest in this subject; Ms. Sandra Ginnish is the Director General, Treaties, Research, International and Gender Equality Branch; and Ms. Wendy Cornet is the Special Advisor to Indian and Northern Affairs Canada on the issue of on-reserve matrimonial real property.

Having spent some time as Chair of the Human Rights Committee in the House of Commons, there are days when I envy you your task. I know how critically important it is, and I understand that this a new position for you. Congratulations, senator, on your election. I commend committee members for devoting their valuable time to the examination of the difficult issue of on-reserve matrimonial real property. This committee has made a valuable contribution to the government's efforts. I would like to salute the committee for its work on this issue during the previous Parliament and its interim report, *A Hard Bed to Lie In: Matrimonial Real Property on Reserve*, which presents an insightful examination of the critical issues. It is one important step in finding an effective and enduring solution to this complex issue.

I appreciate that many committee members have already given much thought to the problems concerning the issue of on-reserve matrimonial real property and are well versed in the topic. For those who may be less familiar with it, I would like to outline the challenge that all parliamentarians face.

I would also like to talk about how the context for our examination of the issue of matrimonial real property, and indeed all issues in respect of Aboriginal affairs, has broadened considerably. Our work as parliamentarians on this issue is rooted in the spirit of partnership, trust and respect, flowing from the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable, jointly convened by Aboriginal leaders and the Prime Minister, which was held in April of this year.

As we move forward together in the review of on-reserve matrimonial real property, it is critical that we frame our considerations around the many issues confronting Aboriginal women. This committee will recall that my predecessor, Minister

savoir si le rapport a eu des suites. De plus, comme nous avons entrepris l'étude précédente à la demande de l'ancien ministre, M. Nault, nous voulions savoir s'il était justifié que notre comité sénatorial poursuive son étude et, si oui, sur quels éléments. Notre premier ordre de renvoi était extrêmement général, et l'étude prévue nous aurait pris beaucoup de temps. Si nous devons continuer, il serait plus approprié de nous concentrer sur certains aspects de la question pour pouvoir faire des recommandations plus concrètes.

Monsieur le ministre, je vous invite à nous présenter votre déclaration préliminaire.

L'honorable Andy Scott, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien : Merci, sénateur. Je suis très heureux d'être ici. Je voudrais vous présenter les gens du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, AINC, qui m'accompagnent aujourd'hui. Mme Susan Barnes est notre secrétaire parlementaire et s'intéresse depuis longtemps à la question; Mme Sandra Ginnish dirige la Direction générale des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité entre sexes; et Mme Wendy Cornet est conseillère spéciale auprès du ministère et spécialiste des questions relatives aux biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves.

Pour avoir été un certain temps président du Comité des droits de la personne de la Chambre des communes, il y a des jours où je vous envie. Je sais à quel point votre tâche est importante, et je sais aussi que c'est un nouveau poste pour vous. Je vous félicite de votre élection, sénateur. Je vous sais vivement gré, à vous et aux membres du comité, de prendre une partie de votre temps précieux pour examiner la difficile question des biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves. Votre comité a grandement appuyé les efforts du gouvernement. Plus particulièrement, je tiens à souligner le travail que le comité a fait dans ce dossier pendant la dernière législature. Votre rapport provisoire, intitulé *Un toit précaire : Les biens fonciers matrimoniaux situés dans les réserves*, présente un examen éclairé sur les enjeux fondamentaux à cet égard. C'est là une étape importante à franchir pour trouver une solution efficace et durable à ce problème complexe.

Je sais que de nombreux membres du comité ont déjà beaucoup réfléchi aux problèmes relatifs aux biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves et qu'ils sont très au courant de la question. Pour ceux qui la connaissent moins bien, j'aimerais résumer les défis auxquels nous faisons face en notre qualité de parlementaires.

J'aimerais aussi parler de la façon dont le contexte de notre examen du dossier des biens fonciers matrimoniaux, comme d'ailleurs de toutes les questions touchant les affaires autochtones, s'est élargi considérablement. Dans ce dossier, notre travail de parlementaires a ses racines dans l'esprit de partenariat, de confiance et de respect issu de la Table ronde Canada-Autochtones que les dirigeants autochtones et le premier ministre ont convoquée et tenue ensemble en avril dernier.

Tandis que nous progressons ensemble dans notre examen, il est essentiel d'axer notre réflexion sur les nombreuses difficultés auxquelles les femmes autochtones se heurtent. Le comité se rappellera que mon prédécesseur, le ministre Mitchell, a comparu

Mitchell, appeared before you in March of this year. Today, I will update committee members on the developments which have occurred since that time.

Turning first to the nature of the problem, the definition of matrimonial real property is readily understood. Matrimonial real property involves land and homes used for family purposes, whether owned by one or both spouses. Provinces have jurisdiction over property and civil rights, and have enacted laws of general application to protect spousal interests in matrimonial real property.

These laws provide important protections founded on the principles of equality between spouses when marriages break down or common law relationships dissolve. These laws do not fully apply on reserves. In addition, there are no provisions in the Indian Act which assist on-reserve residents with respect to matrimonial real property.

As a result of this legal vacuum, First Nations people do not have the same degree of security and access to real property rights enjoyed by other Canadians. Under Canadian law, courts have no authority to protect the matrimonial real property interests of spouses on reserves. Although the absence of laws regarding on-reserve matrimonial property affects all people who live on reserves, women and children are the most vulnerable, especially those women and children suffering family violence.

In recognition of these issues, we have been working with national and provincial Aboriginal groups and communities on this important matter, and we continue to discuss the issues before us. More generally, in the spirit of mutual partnership and trust, we continue to work together with Aboriginal organizations and leaders to reduce the gaps in living conditions that continue to separate First Nations, Metis and Inuit from other Canadians.

A key measure in these endeavours includes examining the issues raised by Amnesty International in its *Stolen Sisters* report, and dealing with similar issues raised by the Native Women's Association of Canada through its Sisters in Spirit campaign.

Members of the Native Women's Association of Canada are involved in the follow-up activities of the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable in six key areas, including Aboriginal housing and health. They are actively participating in the round table follow-up sessions currently under way.

Obviously, efforts to address housing and matrimonial real property are inextricably linked. My department shortly will be issuing a paper called "Housing and Matrimonial Real Property Issues on Reserves." This paper discusses on-reserve housing in the context of matrimonial real property,

devant lui en mars dernier. Aujourd'hui, je mettrai les membres du comité au courant de ce qui s'est produit de nouveau depuis ce temps.

Si l'on considère d'abord la nature du problème, on voit que la définition des biens immobiliers matrimoniaux est facile à comprendre. L'expression désigne les terres et les résidences utilisées pour les besoins de la famille, peu importe qu'elles appartiennent à l'un des conjoints ou aux deux. Les droits de propriété et les droits civils relèvent des provinces, qui ont adopté des lois d'application générale pour protéger les intérêts des conjoints relativement aux biens fonciers matrimoniaux.

Ces lois prévoient d'importantes mesures de protection fondées sur les principes de l'égalité entre conjoints quand un mariage échoue ou qu'une union de fait se dissout. Or, elles ne s'appliquent pas pleinement dans les réserves. En outre, il n'y a dans la Loi sur les Indiens aucune disposition qui aide les habitants des réserves en ce qui concerne les biens fonciers matrimoniaux.

Par suite de ce vide juridique, les membres des Premières nations n'ont pas le même degré de sécurité ni le même accès aux droits fonciers que les autres Canadiens. En vertu des lois canadiennes, les tribunaux n'ont aucun pouvoir pour protéger les intérêts des conjoints dans les réserves à l'égard des biens immobiliers matrimoniaux. L'absence de lois à ce sujet nuit à tous les habitants des réserves, mais les femmes et les enfants sont les plus vulnérables, surtout quand ils sont victimes de violence familiale.

Conscients de ces aspects, nous avons travaillé et continuons de travailler avec des collectivités et des groupes autochtones nationaux et provinciaux sur ce dossier important. Dans un contexte plus général, et dans un esprit de partenariat et de confiance mutuelle, nous continuons de collaborer avec les organismes et les dirigeants autochtones pour réduire l'écart qui persiste entre les conditions de vie des Premières nations, des Métis et des Inuits, d'une part, et celles des autres Canadiens, d'autre part.

Un aspect clé de tous ces efforts se rapporte à l'examen des questions soulevées par Amnistie Internationale dans son rapport intitulé *On a volé la vie de nos sœurs*, et aux questions semblables abordées par l'Association des femmes autochtones du Canada par le biais de sa campagne Sœurs d'esprit.

Les membres de l'Association des femmes autochtones du Canada participent à des activités de suivi de la Table ronde Canada-Autochtones dans six domaines clés, y compris ceux de la santé et du logement chez les Autochtones. Elles jouent un rôle actif dans les sessions de suivi de la Table ronde qui sont actuellement en cours.

De toute évidence, les efforts visant à régler les dossiers du logement et des biens fonciers matrimoniaux sont inextricablement liés. Mon ministère publiera bientôt un document intitulé « Le logement et les biens fonciers matrimoniaux dans les réserves ». Ce document examine la

with reference to the federal on-reserve housing policy and legal arrangements for on-reserve housing.

In short, it is clear that Aboriginal women's issues are on the national policy agenda. Real efforts to deal with them are under way, working in partnership and collaboration with Aboriginal women.

As I noted at the outset of my comments, the context within which we are working has changed and broadened. Back, though, to the issue at hand.

Clearly, the current situation is unfair, unjust and unacceptable. All parliamentarians recognize this fact, but recognition of the problem is not enough. To resolve this issue we must remain engaged with key players and stakeholders, those involved in these shattered relationships, Aboriginal leaders and communities, parliamentarians and the Government of Canada.

Last fall, this committee heard poignant and insightful testimony from women affected by the lack of legal protection of their property rights, women who are determined to find a just and lasting solution. You have heard their voices and their calls to action, as have my officials. There can be no mistaking the imperative nature of our endeavours in this respect. The federal government must and will work toward resolving the issue. I can assure the committee that the Government of Canada is firmly committed to working with Aboriginal women, First Nations leaders and communities to fill the legal vacuum that exists today.

At this point, Madam Chair, I would like to respond directly to several recommendations made in the report and outline for the committee recent steps the government has taken and indicate how we intend to proceed in the near future.

Firstly, in response to the recommendations made to us by Aboriginal women, available shortly will be a plain language document called "Information on Spousal Rights to the Family Home on Reserves." This document revisits and updates existing plain language material developed on matrimonial real property. We have done so to make the information even more accessible to those with a stake in this important issue.

The committee emphasized the need to address matrimonial real property in self-government negotiations and agreements. I am pleased to state that my department is well advanced in developing guidelines for federal negotiators involved in self-government negotiations. These guidelines are designed to assist negotiators in ensuring that the legislative gap with respect to matrimonial real property is not replicated in any self-government regime.

question du logement dans les réserves dans le contexte des biens immobiliers matrimoniaux, en se reportant à la politique fédérale sur le logement dans les réserves et aux modalités juridiques à ce chapitre.

En deux mots, il est clair que les questions intéressant les femmes autochtones sont une priorité nationale. Des efforts soutenus sont en cours pour les régler, le gouvernement collaborant en cela avec les femmes autochtones.

Comme je le signalais au début de mon allocution, le contexte où nous travaillons a évolué et s'est élargi. Revenons toutefois à la question qui nous occupe.

Il est clair que la situation actuelle est inéquitable, injuste et inacceptable. Tous les parlementaires le reconnaissent. Mais il ne suffit pas de reconnaître l'existence du problème. Afin de le régler, il faut poursuivre le travail avec les acteurs et les intervenants clés, c'est-à-dire les personnes touchées par ces relations brisées, les dirigeants et les collectivités autochtones, les parlementaires et le gouvernement du Canada.

L'automne dernier, le comité a entendu les témoignages poignants et réfléchis de femmes souffrant du fait que leurs droits fonciers ne sont pas bien protégés par la loi, des femmes résolues à trouver une solution juste et durable. Vous avez entendu leurs voix et leur appel à l'action, tout comme mes fonctionnaires. Il n'y a pas à douter que notre intervention sur ce plan est impérative. Le gouvernement fédéral doit travailler à régler cette question, et il le fera effectivement. Je peux assurer au comité que le gouvernement du Canada est fermement résolu à collaborer avec les femmes autochtones, et avec les dirigeants et les communautés des Premières nations, pour combler le vide juridique existant aujourd'hui à cet égard.

Et maintenant, madame la présidente, j'aimerais répondre directement à plusieurs recommandations formulées dans le rapport; je voudrais aussi résumer, pour le comité, les mesures que le gouvernement a prises récemment et indiquer comment il compte procéder dans le proche avenir.

Tout d'abord, pour faire suite aux recommandations que nous ont formulées les femmes autochtones, nous publierons bientôt un document de vulgarisation contenant de l'information relative aux droits des conjoints sur la résidence familiale dans les réserves. Ce document reprend et met à jour des textes existants rédigés en langue claire et simple sur les biens fonciers matrimoniaux. Nous avons fait cela afin d'accroître l'accessibilité à ces renseignements pour les personnes touchées par cette importante question.

Le comité a souligné la nécessité d'aborder la question des biens fonciers matrimoniaux dans les négociations et les accords sur l'autonomie gouvernementale. Je suis heureux de pouvoir déclarer que mon ministère progresse bien dans l'élaboration de lignes directrices destinées aux négociateurs fédéraux prenant part aux pourparlers sur l'autonomie gouvernementale. Ces lignes directrices visent à les aider à faire en sorte que les lacunes législatives relatives aux biens matrimoniaux ne se reproduisent pas dans le régime d'autonomie gouvernementale qui sera adopté.

This committee also recognized that some First Nations already have measures in place regarding the division of matrimonial real property, and noted that these communities should be able to continue to follow those measures as long as the protection they afford is no less than that offered by provincial legislation. In this respect, I should point out that, through the First Nations Land Management Act, First Nations have been developing their own matrimonial real property regimes that reflect the particular values and culture of individual First Nations.

As a result of First Nations innovations, 36 First Nations are under the First Nations Land Management Act, and five matrimonial real property regimes have been developed. Another eight First Nations are ramping up to do so at this time.

As several witnesses who appeared before this committee pointed out, the adoption of the First Nations Land Management Act process represents a big step in the right direction. The testimony of these witnesses serves as a valuable resource for both parliamentarians and my officials as we consider the path we shall choose to remedy this matter.

Quite properly, this committee's report also pointed out that the rights of children living on reserves are a fundamental aspect of the issue. Currently, the Indian Act allows for dependent children of band members who reside on reserve to continue living with these members. This committee's recommendation to broaden this section of the act should be considered as we take the next steps to resolve the issue.

Finally, this committee recommended that the Indian Act be amended to recognize occupancy rights for both spouses. This change would protect a spouse whose name does not appear on a certificate of possession or when a third party holds the certificate. Because this recommendation relates to amendments to the Indian Act and the possession of reserve lands, it is imperative that stakeholders be formally consulted on any potential changes. In fact, many of the preliminary recommendations tabled in the committee report proposed that legislative options be pursued.

Let me say now that I agree with the need for a legislative solution. The research projects and the outreach activities undertaken by my department have made it increasingly apparent that a legislative framework needs to be developed with regard to matrimonial real property. However, as the committee is well aware, this cannot be accomplished overnight. Any legislative framework on this issue would have to be carefully assessed in collaboration with First Nations leaders and parliamentarians.

Since this change would significantly affect the management of reserve lands, it is vitally important that stakeholders be formally consulted on any proposal to amend the Indian Act. To enable

Le comité a aussi reconnu que certaines Premières nations appliquent déjà des mesures relatives à la répartition des biens fonciers matrimoniaux et il a signalé qu'elles devraient pouvoir continuer de suivre ces mesures, du moment que la protection qu'elles offrent n'est pas inférieure à celle que procure la loi provinciale applicable. À cet égard, je dois souligner qu'en vertu de la Loi sur la gestion des terres des Premières nations, certaines d'entre elles ont élaboré leurs propres régimes de biens fonciers matrimoniaux qui traduisent les valeurs et la culture propres à chacune d'elles.

Par suite des innovations des Premières nations, 36 d'entre elles sont assujetties à la Loi sur la gestion des terres des Premières nations et cinq régimes de biens fonciers matrimoniaux ont été mis sur pied. Huit autres Premières nations se préparent actuellement à emprunter la même voie.

Comme plusieurs témoins ayant comparu devant le comité l'ont fait valoir, l'adoption de la Loi sur la gestion des terres des Premières nations marque le franchissement d'une importante étape dans la bonne direction. Les témoignages de ces personnes sont précieux tant pour les parlementaires que pour mes fonctionnaires, dans leur réflexion sur la voie à suivre pour remédier à cette question.

À juste titre, le comité a aussi précisé dans son rapport que les droits des enfants vivant dans les réserves constituent un volet fondamental de la question. À l'heure actuelle, un article de la Loi sur les Indiens autorise les enfants à charge des membres des bandes habitant dans une réserve à continuer à vivre avec ces derniers. Il convient très certainement de tenir compte de la recommandation du comité préconisant l'élargissement de la portée de cet article de la Loi, au moment de prendre les prochaines mesures pour régler la question.

Enfin, le comité a recommandé de modifier la Loi sur les Indiens pour qu'elle reconnaisse les droits d'occupation des deux conjoints. Cette modification protégerait le conjoint dont le nom ne figure pas sur le certificat de possession; les conjoints seraient aussi protégés dans les cas où une tierce partie détiendrait le certificat. Comme cette recommandation se rapporte à la modification de la Loi sur les Indiens et à la possession de terres dans les réserves, il est impératif de consulter officiellement les intervenants au sujet de tout changement éventuel. En fait, dans bon nombre des recommandations préliminaires formulées dans le rapport du comité, celui-ci propose de songer à des moyens législatifs.

Permettez-moi de vous dire que je souscris à la nécessité d'une solution législative. Les projets de recherche et les activités de sensibilisation entrepris par mon ministère ont montré de plus en plus clairement qu'il faut élaborer un cadre législatif sur les biens fonciers matrimoniaux. Cependant, comme le comité le sait bien, cela ne peut se faire du jour au lendemain. Tout cadre législatif relatif à cette question devrait être évalué soigneusement en collaboration avec les dirigeants des Premières nations et les parlementaires.

Comme un tel changement influencerait grandement sur la gestion des terres des réserves, il est primordial que les intervenants soient officiellement consultés sur toute proposition qui viserait à

meaningful consultations, my department has undertaken various research projects and has distributed plain language materials across Canada. By engaging stakeholders as early as possible, my department strives to raise awareness of this issue so that individuals and organizations can participate fully in consultations and make informed contributions and decisions.

This collaborative approach is in keeping with the government's commitment to work with First Nation leaders on initiatives that affect the future of Aboriginal peoples.

It is also an approach that I have pledged to follow because I, like the Prime Minister, am convinced it is the only way to achieve effective, enduring change.

In accordance with this approach, I intend to request that the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development undertakes the crucial consultation that any legislative change demands. The House committee will be asked to confer with stakeholders and produce a report that outlines a clear and comprehensive legislative framework to address the statutory and jurisdictional gaps regarding on-reserve matrimonial real property.

Referring this issue to the House committee is appropriate for many reasons. It will encourage the broadest possible public consultation and it will enable both First Nations leaders and members of Parliament in both Houses to be engaged early in the development of legislative approaches. Further study by the House committee and examination of stakeholders can only augment the excellent work and significant recommendations that have been made by your committee. This committee asserted that such consultations would be the first step in a larger collaborative process with First Nations governments to find permanent solutions that respect Aboriginal cultures and the Canadian Charter of Rights and Freedoms. House committee consultations will also provide Aboriginal women and other stakeholders with further opportunity to bring their views to bear on this issue.

Madam Chair, before I conclude my remarks and respond to questions — and we are all available to do that — I would like to reiterate my thanks to the committee for the excellent work it has done, for the significant accomplishments it has made, and for the thoughtful interim report it has produced. Matrimonial real property and, indeed, many issues confronting Aboriginal women are complex and multifaceted. This committee's efforts, its hearings and its report, have provided valuable insight and assistance to me and my department — indeed, to all Canadians. You have helped us achieve a better understanding of this complex issue. You have enabled us to learn of the challenges of on-reserve families. You have made a vital contribution toward resolving this issue. For that, thank you.

modifier la Loi sur les Indiens. Afin de susciter des consultations significatives, mon ministère a, comme je l'ai déjà dit, entrepris divers projets de recherche et il a distribué des documents en langue courante dans tout le Canada. En engageant dès que possible les intervenants dans le processus, mon ministère cherche à mieux faire connaître la question, de manière que les particuliers et les organismes puissent participer pleinement aux consultations, apporter une contribution éclairée et prendre des décisions judicieuses.

Cette démarche axée sur la collaboration va tout à fait dans le sens de l'engagement que le gouvernement a pris de collaborer avec les dirigeants des Premières nations au sujet des initiatives qui touchent l'avenir des peuples autochtones.

C'est aussi une démarche que j'ai promis de suivre car, tout comme le Premier ministre, je suis convaincu que c'est là le seul moyen d'opérer des changements efficaces et durables.

En conséquence, je compte demander que le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes entreprenne la consultation vitale que toute modification législative exige. Ce comité de la Chambre sera prié de s'entretenir avec les intervenants et de produire un rapport qui définira un cadre législatif clair et détaillé pour remédier aux lacunes de nature législative et attributive concernant les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves.

Il convient pour plusieurs raisons de renvoyer cette question au comité de la Chambre. Cette démarche favorisera en effet la plus vaste consultation publique possible, et permettra aux dirigeants des Premières nations et aux parlementaires des deux chambres de participer tôt à l'élaboration des modifications législatives. L'étude plus approfondie faite par le comité de la Chambre et l'examen mené par les intervenants ne pourront que faire complément à l'excellent travail déjà exécuté par votre comité. Celui-ci a affirmé que de telles consultations marqueraient une première étape d'un processus de collaboration plus vaste avec les gouvernements des Premières nations, l'objectif étant de trouver des solutions permanentes qui respecteront les cultures autochtones et la Charte des droits et libertés. Les consultations que le comité de la Chambre mènera procureront aussi aux femmes autochtones et à d'autres intervenants une autre occasion de s'exprimer sur cette question.

Madame la présidente, avant de conclure mon allocution et de répondre aux questions — ce que nous pourrions tous faire —, j'aimerais remercier de nouveau le comité de son excellent travail, de ses réalisations remarquables et de son rapport provisoire mûrement réfléchi. Le dossier des biens immobiliers matrimoniaux et les nombreux problèmes qui se posent aux femmes autochtones sont complexes et comportent de multiples aspects. Les efforts du comité, ses audiences et son rapport nous ont grandement éclairés, mon ministère et moi, et ont été fort utiles à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Vous nous avez aidés à mieux comprendre cette question complexe; vous nous avez permis de connaître les difficultés auxquelles se heurtent les familles vivant dans les réserves et vous avez apporté une contribution essentielle au règlement de cette question. Je vous en remercie.

Senator Carstairs: I thank the minister for his presentation. I am dismayed by your statement on page 19 that you will make a reference to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development but you have not indicated that you will make the same reference to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

Mr. Scott: I had spoken with the chair of the Senate committee and there was agreement with the approach that I intended to take.

Senator Oliver: There will not even be a special joint committee.

Mr. Scott: I spoke with the chair of the Senate committee on Aboriginal Peoples and outlined what I intended to do. I am open to consideration of variations on the theme, but I did the consultation. I spoke to the chair of the committee and got concurrence on my proposal.

Senator Carstairs: I am pleased that you spoke to the chair. However, the continual dilemma that we run into is that there seems to be a lack of understanding — and I can assure you that it existed in the previous government as well — that legislation has to be passed by only one chamber when in fact it has to be passed by both chambers. Often, when we have not been included in the original process, legislation is significantly delayed while the members of the Aboriginal Committee play catch-up.

If you have had discussions with the chair, then perhaps others who sit on that committee have more information about this than I do.

You mention in the body of your text that a number of things are happening and going forward, and those are obviously particularly important for this process. You indicate a number of documents are coming down. When is it anticipated that those documents will be ready and therefore given broad distribution?

Ms. Sandra Ginnish, Director General, Treaties, Research, International and Gender Equality Branch, Department of Indian Affairs and Northern Development: The minister made reference to two documents. One was a plain language document, which we expect will be ready in the next six weeks. The drafting has been completed. It is a question of final editing and approval.

Once that document is ready, it will be sent to all First Nations communities, to all provincial, territorial and national Aboriginal organizations, including women's organizations, to First Nations shelters, to Friendship Centres, and to cultural centres. There will be broad distribution.

The second document is the housing document, which we expect to be ready within the next two months.

Mr. Scott: I should mention for the information of the committee that the round table that was established on housing speaks to this, and those meetings on housing will be beginning this week, I believe, in Ottawa.

Le sénateur Carstairs : Je vous remercie de votre présentation, monsieur le ministre. Je trouve toutefois désolant que vous ayez décidé de renvoyer cette question au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes, comme vous le dites à la page 22, alors que vous ne comptez pas en saisir le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

M. Scott : J'en ai discuté avec le sénateur qui préside ce comité, et qui a approuvé la démarche que je compte adopter.

Le sénateur Oliver : Il n'y aura même pas de comité spécial mixte.

M. Scott : J'ai parlé au sénateur qui préside le Comité sénatorial des peuples autochtones et je lui expliqué ce que je comptais faire. Je suis prêt à envisager des variations sur ce thème, mais j'ai consulté diverses personnes. J'en ai parlé au sénateur qui préside le comité, et ma proposition a été acceptée.

Le sénateur Carstairs : Je suis contente que vous en ayez parlé à ce sénateur. Cependant, le dilemme auquel nous sommes confrontés constamment, c'est que les gens ne semblent pas comprendre — et, croyez-moi, c'était la même chose avec l'ancien gouvernement — que les lois doivent être adoptées non pas par une seule chambre, mais par les deux. Souvent, quand nous ne sommes pas inclus dans le processus initial, l'adoption des lois est retardée considérablement parce que les membres du Comité des Autochtones doivent faire du rattrapage.

Si vous avez discuté de la question avec la présidence, il y a peut-être des membres de ce comité qui ont plus d'information que moi à ce sujet-là.

Vous dites dans le corps de votre texte qu'il se passe certaines choses et que vous faites des progrès, ce qui est, bien sûr, particulièrement important pour ce processus. Vous annoncez la parution d'un certain nombre de documents. Quand ces documents devraient-ils être prêts et diffusés à grande échelle?

Mme Sandra Ginnish, directrice générale, Direction générale des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité entre sexes, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : Le ministre a parlé de deux documents. Le premier est un document de vulgarisation, qui devrait être prêt d'ici six semaines. La rédaction est terminée. Il ne reste plus qu'à le réviser et à le faire approuver.

Quand il sera prêt, il sera envoyé à toutes les communautés des Premières nations, à toutes les organisations autochtones provinciales, territoriales et nationales, y compris les organisations féminines, ainsi qu'aux centres d'amitié, aux centres culturels et aux refuges des Premières nations. Ce sera un document à grande diffusion.

Le deuxième document, qui devrait être prêt d'ici deux mois, portera sur le dossier du logement.

M. Scott : Je dois mentionner, pour la gouverne du comité, qu'il en sera question à la table ronde chargée d'examiner le logement; elle commencera à se réunir à Ottawa dès cette semaine, je pense.

Senator Carstairs: You have indicated your strong support for legislative action. I recognize that legislative development is not a quick process. Have you set any timeline for when you would hope that legislative materials could be put before Parliament?

Mr. Scott: The short answer is no. We have not identified any particular time. Once I have discussions with the Commons committee, we will get a stronger sense of how quickly they can do the work they are planning to do, and that will guide us in terms of how quickly we can respond. That is the best answer I can give for the moment.

Senator Pearson: Thank you, minister, for appearing. I was not on this committee when this report was designed, but I have been following the work of the committee with considerable interest because this subject was raised frequently when the Aboriginal Committee was dealing with custody and access. Here we are, five years later, and we are still lumbering along with what we perceive to be an injustice.

I appreciate that you spoke with the chair of the Aboriginal Peoples Committee. I am a member of that committee. I must admit that I have not always been attendance for the entirety of the committee's proceedings and this matter may have been raised. However, it was not signalled to the members of the committee — of whom there is another who feels quite strongly about this issue — that you had even discussed it with them. I think it is important. I may revisit this issue. However, this is not your problem, it is mine. I will revisit this with the committee.

Mr. Scott: Under the circumstances, I am not sure of the structure that would be involved with work with both Houses. Certainly, in the spirit of inclusion in which we intend to engage, the committee can address this. In the normal course, I simply checked with the chair.

Senator Pearson: The Aboriginal Peoples Committee will try to keep track of what is done in the House committee and assess what role we might play. Senator Carstairs put it fairly. If the Senate is presented with an issue after discussions have taken place in the House, we are left behind. It is better if we have an opportunity to consider issues beforehand.

I have several questions that I know cover ground already gone over in committee. Given the changes in social connections such as common law relationships, one of the recommendations we made was with respect to some research on the frequency of common law relationships and how they play out on this issue, and how property is dealt with. Is there any research being done, as we recommended, on the prevalence of common law relations on reserve and how property is divided in those cases?

Ms. Wendy Cornet, Special Advisor, Department of Indian Affairs and Northern Development: I believe figures could be drawn from Statistics Canada on the prevalence of common law relationships. Some are currently available, but the figures that we have do not give a breakdown by age. They also include children. Those figures need to be further broken down.

Le sénateur Carstairs : Vous avez déclaré que vous étiez nettement en faveur de l'adoption de mesures législatives. Mais évidemment, cela prend du temps. Avez-vous établi des échéances au sujet du dépôt des textes législatifs nécessaires devant le Parlement?

M. Scott : En un mot, non. Nous n'avons pas fixé de date précise. Une fois que j'en aurai discuté avec le comité des Communes, nous aurons une meilleure idée du temps qu'il lui faudra pour faire le travail qu'il compte faire, et cela nous permettra de savoir à peu près quand nous pourrions nous y mettre de notre côté. C'est tout ce que je peux vous dire pour le moment.

Le sénateur Pearson : Merci de votre comparution, monsieur le ministre. Je ne faisais pas partie du comité quand ce rapport a été préparé, mais j'ai suivi ses travaux avec beaucoup d'intérêt parce que cette question a été soulevée fréquemment quand le comité des Autochtones a étudié les questions de droits de garde et de visite. Et nous sommes toujours là, cinq ans plus tard, encore en train d'essayer de mettre fin à ce que nous percevons comme une injustice.

Vous dites que vous avez parlé au sénateur qui préside le Comité des peuples autochtones. Je suis membre de ce comité. Je dois avouer que je n'ai pas toujours assisté à ses séances au complet; il est possible que cette question ait été évoquée. Mais personne n'a dit aux membres du comité — et je sais qu'il y a un autre membre que cela préoccupe beaucoup aussi — que vous aviez eu ces discussions. Je pense que c'est important. J'y reviendrai peut-être. Mais ce n'est pas votre problème; c'est le mien. Je vais en reparler au comité.

M. Scott : Dans les circonstances, je ne suis pas certain de la structure que prendrait une étude des deux chambres. En tout cas, dans l'esprit d'ouverture que nous avons l'intention d'adopter, le comité pourra en discuter. Pour suivre la procédure normale, j'ai simplement confirmé avec la présidence.

Le sénateur Pearson : Le Comité des peuples autochtones va tenter de suivre ce qui va se faire au comité des Communes et d'évaluer le rôle que nous pourrions jouer. Le sénateur Carstairs a bien résumé le problème. Si le Sénat est saisi d'un dossier après que la Chambre en a discuté, nous sommes en retard. Il est préférable que nous puissions étudier les dossiers dès le départ.

J'ai plusieurs questions qui se rattachent à des sujets déjà abordés en comité. Compte tenu des changements dans les rapports sociaux, comme dans le cas des unions de fait, nous recommandions notamment qu'il se fasse de la recherche sur la fréquence de ces unions et sur leur incidence dans la façon de partager les terres. Y a-t-il de la recherche effectuée, comme nous le recommandions, sur la prévalence des unions de fait dans les réserves et sur la façon dont les biens sont répartis dans ces cas-là?

Mme Wendy Cornet, conseillère spéciale, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : Je crois qu'il serait possible d'établir la prévalence des unions de fait à partir des données de Statistique Canada. Il y a des données disponibles actuellement, mais celles que nous avons ne sont pas réparties par âge. Les enfants sont inclus aussi. Il faut que ces données soient mieux ventilées.

What was the second part of your question?

Senator Pearson: My question was about the prevalence of common law relationships. I do not know how they involved children. Children are not in common law relationships.

Ms. Cornet: The figures that Statistics Canada has about people include those who are married and those who are not married, single, and they are lumped together. Unfortunately, at this point, we do not have figures that make that distinction. We should be able to get those.

Senator Pearson: In some of the reserves I had the opportunity to visit, I was told that there are many flexible relationships.

Ms. Cornet: That is right. There is quite a bit of variation amongst provinces as to how they treat common law relationships. That is one of the issues to grapple with in this context.

Senator Pearson: Have you done anything specific on the issue of the division?

Ms. Cornet: We have looked at all the provincial and territorial laws and how they treat common law and same-sex relationships. We have a good idea of the diversity of approaches. We are also aware of the fact that the Supreme Court of Canada has rendered a decision which states that not including common law couples within matrimonial property regimes is not a charter or equality violation. Basically, it is a matter of policy for each jurisdiction to decide whether to include them or not. That is part of the larger context to consider when looking at First Nations people.

Senator Oliver: I, too, would thank the minister and Ms. Barnes for coming here this afternoon.

There are four target groups that the Government of Canada said are in need of special protection. In this case we are dealing with two of them, namely, women and Aboriginal women. The others are visible minorities and the disabled. As someone who has done a lot of work with visible minorities, one of the things we say when approaching government and speaking with ministers is, "We hear all the representations made about resolving the key problems but: 'Where's the beef?' When will some action be taken?" I made notes of some of the language you used in your presentation and I would like to repeat some of it. You stated that, "We are developing a paper. We are developing guidelines. We have undertaken research projects. We are referring this to the House of Commons committee only. We are getting ready for formal consultations. Your committee's recommendations should most certainly be considered."

With all of that I ask: Where is the proposed legislation, the bill, which will finally give effect to something that will be lasting and meaningful? The four target groups repeatedly say that they have been studied enough. They want action.

Quelle était la deuxième partie de votre question?

Le sénateur Pearson : Ma question portait sur la prévalence des unions de fait. Je ne vois pas comment les enfants peuvent être inclus. Ils ne vivent pas en union de fait.

Mme Cornet : Les données de Statistique Canada incluent les gens mariés et les célibataires; ils sont tous dans le même panier. Malheureusement, pour le moment, nous n'avons pas de données qui font cette distinction. Mais nous devrions pouvoir en obtenir.

Le sénateur Pearson : Dans certaines des réserves que j'ai eu l'occasion de visiter, on m'a dit qu'il y avait beaucoup d'unions souples.

Mme Cornet : C'est exact. Il y a pas mal de différences entre les provinces en ce qui concerne la façon de traiter les unions de fait. C'est une des questions sur lesquelles nous devons nous pencher.

Le sénateur Pearson : Avez-vous fait des choses précises sur la question de la répartition?

Mme Cornet : Nous avons examiné toutes les lois provinciales et territoriales pour voir comment on y traitait les unions de fait et les unions entre conjoints de même sexe. Nous avons une bonne idée de la diversité des approches adoptées. Nous sommes également conscients du fait que la Cour suprême du Canada a rendu une décision selon laquelle il n'est pas contraire à la Charte, ni aux principes d'égalité, de ne pas inclure les couples en union de fait dans les régimes de biens matrimoniaux. Essentiellement, c'est à chaque gouvernement de décider s'il veut les inclure ou non. Cela fait partie des questions plus vastes dont il faut tenir compte dans toute étude sur les membres des Premières nations.

Le sénateur Oliver : Je remercie moi aussi le ministre et Mme Barnes d'être venus témoigner cet après-midi.

Le gouvernement du Canada a défini quatre groupes cibles ayant besoin d'une protection spéciale. Actuellement, nous nous intéressons à deux groupes, à savoir les femmes et les femmes autochtones. Les deux autres groupes sont les minorités visibles et les personnes handicapées. Ayant beaucoup travaillé moi-même avec les minorités visibles je peux vous expliquer comment nous procédons lorsque nous abordons le gouvernement et lorsque nous nous adressons aux ministres. Nous leur disons : « Nous avons entendu toutes les observations concernant la résolution des problèmes clés. Maintenant, il est temps de passer à l'action. Quand allez-vous prendre les mesures nécessaires? » J'ai pris en note certains passages de votre exposé que j'aimerais citer maintenant. Vous avez déclaré : « Nous préparons un document. Nous préparons des lignes directrices. Nous avons entrepris des projets de recherche. Nous renvoyons toutes ces informations uniquement au comité de la Chambre des communes. Nous nous préparons en vue de consultations officielles. Les recommandations de votre comité devraient sans aucun doute être prises en compte. »

Je vous demande donc : où est le projet de loi qui aboutira enfin à quelque chose de durable et de pertinent? Les quatre groupes cibles ont déclaré à plusieurs reprises que les études avaient assez duré et qu'il était temps de passer à l'action.

On page 13 of your brief, you say that the committee also recognized that some First Nations already have measures in place regarding the division of matrimonial real property and noted that these communities should be able to continue to follow these measures as long as the protection they afford is no less than that offered by provincial legislation. What can the federal government do with respect to ensuring that they at least track provincial legislation?

Mr. Scott: The legislation we envision would, as an obvious purpose, do that. I will speak to the rather passive verbs that you are referring to in the context of our comments.

Some of the references were to the work in which the committee will be engaged. Some were to the legislation that the government would draft following the work of the committee. That would be the intent to which we were speaking. Some of the caution in my language is due to the fact that I do not like to speak too strongly about what the committee might decide or do because I think it is inconsistent with the ownership of their work. Having said that, we want this with some urgency. Therefore, I will make that point to the committee and that must be understood.

The work that we have been involved in has simply been to prepare the community for these consultations. I strongly believe that, if we are to come up with a just and enduring response, it will involve a level of engagement in the community. That will be imperative to achieve what we want. I accept that anyone who would want us to meet more quickly and aggressively would want that with the best intentions, but I fear that we will not be able to attain the level of support we require — particularly in a minority situation — to get it done. I am more interested in getting a just and enduring resolution rather than coming up with something that we cannot put into effect.

Senator Oliver: What is the relationship between the consultations that you ultimately want to have with the Aboriginal groups and the work of the committee? Does the committee have to complete its work first and, when they come up with recommendations, then, and only then, will the consultations start? What is the overlap between the two?

Mr. Scott: “Overlap” is a descriptive word. We are now undertaking work dealing with matrimonial property as it relates to on-reserve housing. We will have to be creative or committed to ensuring that all the elements that are going on will find their way into the final decision that the government will make. For our part, we are intending to ask the House of Commons committee to establish a framework for legislation by engaging the community, as a step. I believe there was reference to the committee’s work before referring to moving forward in some fashion. They will come back with a recommendation as to how that might be done and we will be acting by introducing proposed legislation as a result.

Senator Oliver: On page 8 of your presentation you state:

À la page 15 de votre mémoire, vous déclarez que le comité a aussi reconnu que certaines Premières nations appliquent déjà des mesures de répartition des biens fonciers matrimoniaux et il a signalé qu’elles devraient pouvoir continuer de suivre ces mesures, du moment que la protection qu’elles offrent n’est pas inférieure à celle que procure la loi provinciale applicable. Que peut faire le gouvernement fédéral afin de faire en sorte de proposer au moins l’équivalent des dispositions provinciales?

M. Scott : La loi que nous envisageons visera, évidemment, cet objectif. Je vais m’expliquer quant aux verbes plutôt passifs que vous avez relevés dans nos commentaires.

Certaines des références se rapportaient aux travaux auxquels se livrera le comité. D’autres se rapportaient à la loi que le gouvernement élaborera d’après les travaux du comité. Voilà ce qui guidait mes commentaires. J’ai utilisé un langage prudent, parce que je ne voulais pas m’exprimer de manière trop affirmative sur ce que le comité pourrait décider ou faire, parce que je ne voulais pas préjuger du résultat de ses travaux. Cela étant dit, nous voulons que les choses progressent rapidement. Je tiens à le signaler, afin que cela soit clair pour le comité.

Les travaux auxquels nous avons pris part ont simplement consisté à préparer le milieu pour ces consultations. Je suis convaincu qu’il nous faudra disposer d’un certain engagement de la part de la collectivité si nous voulons obtenir une réponse juste et durable. C’est indispensable pour atteindre nos objectifs. Je peux comprendre que les personnes qui souhaitent nous voir agir rapidement et de manière décisive sont animées des meilleures intentions, mais je crains que nous ne soyons pas en mesure d’obtenir l’appui dont nous avons besoin — en particulier dans une situation minoritaire — pour y parvenir. Je préfère une solution juste et durable plutôt que de proposer des mesures que l’on ne peut pas mettre en pratique.

Le sénateur Oliver : Quel est le lien entre les consultations que vous souhaitez entreprendre auprès des groupes autochtones et les travaux du comité? Le comité doit-il d’abord terminer ses travaux et présenter ses recommandations avant que les consultations puissent commencer? Quel est le chevauchement entre les deux?

M. Scott : « Chevauchement » est un mot descriptif. Nous nous penchons actuellement sur les biens matrimoniaux et leurs incidences sur le logement dans les réserves. Nous devons faire preuve de créativité ou nous engager à tenir compte, dans la décision finale du gouvernement, de tous les éléments qui sont soulevés actuellement. De notre côté, nous avons l’intention de demander au comité de la Chambre des communes de définir un cadre législatif avec la participation de la collectivité. Je crois que l’on a fait référence aux travaux du comité avant qu’il soit question de prendre une initiative quelconque. Le comité présentera une recommandation sur la façon de procéder et nous prendrons des mesures en présentant un projet de loi.

Le sénateur Oliver : On peut lire, à la page 9 de votre document de présentation :

Obviously, efforts to address housing and matrimonial real property are inextricably linked. My department will shortly be issuing a paper called, "Housing and Matrimonial Real Property Issues on Reserves."

I was surprised to hear you refer to another paper and not a bill. When this paper comes down, will it cover all of the normal provisions that would be contained in a bill, or will it be just a general think paper?

Mr. Scott: I will allow Sandra Ginnish speak more about this. It was not intended to be the principal instrument for the exercise. It is intended to be an instrument for discussion in the community around broader issues.

Senator Oliver: Will it be a white paper or a green paper? Will it have particular significance?

Ms. Ginnish: The paper will be a research paper. It will be neither a discussion paper nor a white paper. The paper will provide a view of the links between matrimonial real property issues and the manner in which housing is allocated on reserves. It will also look at housing policies that are in existence now in reserve communities. It will be, basically, an information piece to determine where matrimonial property issues and housing issues coincide.

Senator Oliver: Do we not know a lot of that now?

Ms. Ginnish: We do know a fair bit about that, but we certainly do not know everything there is to know.

Mr. Scott: I also think that part of the exercise is to engage the community. We may know, but if we are going to engage the community in finding a solution collaboratively, there is a need to engage around certain questions and, in large part, it speaks to that as well.

Senator Oliver: Minister, I previously asked a question about the Constitution and federal powers over provincial powers and what the federal government could do vis-à-vis ensuring that what happens on reserve tracks what the laws are in the province. I did not hear your answer on that.

Mr. Scott: It would be our intention to introduce legislation that, as referenced in my speech, would, at a minimum, provide the protection that is available in provincial statutes.

Ms. Cornet: In the provincial and territorial laws in the various jurisdictions there are some common elements in terms of the remedies provided. That is one thing to look at. In other areas, however, there is not that commonality, such as common law relationships. If you consider it a desirable objective, although some people would question that, that First Nations be tied to what provincial governments are doing, what does it mean if they

De toute évidence, les efforts visant à régler les dossiers du logement et des biens fonciers matrimoniaux sont inextricablement liés. Mon ministère publiera bientôt un document intitulé « Le logement et les biens fonciers matrimoniaux dans les réserves ».

Je suis étonné de vous entendre parler d'un autre document et non pas d'un projet de loi. Ce document contiendra-t-il toutes les dispositions normales qui pourraient se retrouver dans un projet de loi ou sera-t-il simplement un document de réflexion générale?

M. Scott : Je vais laisser à Sandra Ginnish le soin de vous en parler. Notre intention n'était pas d'en faire l'instrument principal pour cet exercice. Notre intention était de faire un outil de discussion pour aborder les questions plus vastes au sein de la collectivité.

Le sénateur Oliver : Est-ce que ce sera un livre blanc ou un livre vert? Est-ce que le document aura une importance particulière?

Mme Ginnish : Ce sera un document d'étude. Ce sera ni un document de discussion, ni un livre blanc. Ce document se penchera sur les liens existant entre les questions relatives aux biens patrimoniaux et l'attribution des logements dans les réserves. Il se penchera également sur les politiques de logement ayant cours actuellement dans les réserves. Ce sera essentiellement un document d'information visant à souligner les recoupements entre les questions relatives aux biens patrimoniaux et les questions de logement.

Le sénateur Oliver : Est-ce que nous n'en savons pas déjà beaucoup sur le sujet?

Mme Ginnish : Nous avons quelques connaissances sur le sujet, mais il y a encore beaucoup de choses à élucider.

M. Scott : Je pense également qu'une partie de l'exercice consiste à faire participer la collectivité. Nous avons des données, mais si nous voulons que la collectivité collabore à la mise au point d'une solution, nous devons aborder certaines questions et c'est, dans une large mesure, un des objectifs de l'exercice.

Le sénateur Oliver : Monsieur le ministre, je vous ai déjà posé une question sur la Constitution et la primauté des pouvoirs fédéraux par rapport aux pouvoirs provinciaux, et je vous ai demandé quelle mesure le gouvernement fédéral pourrait prendre pour faire en sorte que les mesures appliquées dans les réserves se conforment aux lois provinciales. Vous ne m'avez pas répondu à ce sujet.

M. Scott : Notre intention est de déposer un projet de loi qui, comme je l'ai expliqué dans mon allocution, offrirait, au minimum, la même protection que celle qu'accordent les lois provinciales.

Mme Cornet : Les lois provinciales et territoriales des diverses régions contiennent des dispositions communes quant aux recours proposés. Voilà un élément sur lequel il serait intéressant de se pencher. Dans d'autres secteurs, toutefois, comme dans le cas des unions de fait, il n'y a pas de recoupement. Si l'on considère qu'il serait souhaitable, bien que cet avis ne soit pas partagé par tous, que les Premières nations soient liées par les mesures prises par les

are doing different things? The issue of common law relationships is a pretty important one and there is a fair amount of diversity among provinces in how they respond to those relationships.

Some basic things are common across jurisdictions. For example, in an off-reserve context anyone can go to court and seek exclusive interim possession of his or her matrimonial home. On reserve there is no court that is empowered, outside of a First Nations Land Management Act situation or a self-government situation, to issue such an order. Therefore, there is a point of comparison in looking at certain common things that all provinces and territories do that are not available on reserve. In other policy areas there is some diversity, and that is where you need a fair amount of dialogue with First Nations and others about what to do.

Do you leave it to First Nations to devise their own policy? How do they have a coherent relationship with provincial law if the jurisdiction is shared? There are some tough technical issues as well as some important policy issues.

The Chairman: I also was not on the committee when it studied this matter, but I was certainly involved in the dialogue before it was referred to the Human Rights Committee. Many of us felt that the issues had been studied and could continue to be studied but, in the meantime, Aboriginal women are not being afforded the protections that other women have in Canada and therefore the actions that Aboriginal women live with are incompatible with the Charter of Rights and Freedoms and probably incompatible with international law, so it was time for political will and not further study. However, the committee, at the request of the minister, undertook a study, and what clearly comes out of its report is frustration that no action has been taken.

I personally have noted the issues of Aboriginal women since 1967 when I started practising law. What is different between 1967 and now is that Aboriginal women are starting to speak out. That was not happening in 1967. Yet, sitting here today, we are still talking about the future — a future that is still about study and consultation. It seems to me the kind of engagement that might satisfy the committee members that made this report would be negotiation as opposed to engagement.

If the House of Commons is going to study it again and involve the Aboriginal community, Aboriginal women and anyone else affected, we are simply delaying again the rights and benefits that other women have, and again Aboriginal women will find themselves at a disadvantage.

I believe time limits are most important. We can study an issue and perhaps get a finite answer, but it is a complex field and at some point there has to be political will from a minister, a government, and also from Aboriginal leaders to take some steps. They may have to correct them later if we determine that they are

gouvernements provinciaux, comment interpréter leur façon de faire différente? La question des unions de fait est assez importante et son traitement par les diverses provinces n'est pas homogène.

Par contre, il y a des points communs entre les diverses régions. Par exemple, à l'extérieur des réserves, une personne peut se présenter devant le tribunal pour réclamer la possession provisoire exclusive du foyer conjugal. Dans une réserve, aucun tribunal n'est habilité à émettre une telle ordonnance, sauf dans une situation relevant de la Loi sur la gestion des terres des Premières nations ou de l'autonomie gouvernementale. Par conséquent, on peut comparer certaines dispositions communes à l'ensemble des provinces et territoires qui n'ont pas cours dans les réserves. Dans les autres domaines marqués par une certaine diversité, il est impératif d'avoir un certain dialogue avec les Premières nations et d'autres intervenants afin de décider des mesures à prendre.

Doit-on laisser aux Premières nations le soin de définir leur propre politique? Quel est leur lien cohérent avec la provinciale si les compétences sont partagées? Tout cela soulève des questions techniques délicates et des questions de politique importantes.

La présidente : Je ne siégeais pas au comité lorsqu'il a étudié cette question, mais j'ai certainement pris part au dialogue avant qu'elle soit renvoyée au Comité des droits de la personne. Beaucoup d'entre nous estimions que les questions avaient été étudiées et que l'on pouvait en poursuivre l'examen, mais qu'entre-temps, les femmes autochtones étaient privées des protections dont bénéficient les autres femmes au Canada et que les femmes autochtones sont donc l'objet de mesures contraires à la Charte canadienne des droits et libertés et probablement contraires au droit international. Par conséquent, il nous semblait que le moment était venu de laisser les études de côté et de faire place à la volonté politique. Cependant, le comité, à la demande du ministre, a entrepris une étude et son rapport révèle un certain mécontentement face à l'inaction.

J'ai personnellement eu connaissance de la situation des femmes autochtones en 1967, lorsque j'ai commencé à pratiquer le droit. La différence par rapport à 1967, c'est qu'aujourd'hui les femmes autochtones commencent à revendiquer leurs droits. Ce n'était pas le cas en 1967. Et pourtant, nous continuons aujourd'hui à parler au futur — d'un avenir où il est encore question d'études et de consultations. Il me semble que les membres du comité qui ont rédigé ce rapport préféreraient la négociation plutôt qu'un engagement.

Si la Chambre des communes doit de nouveau se pencher sur la question et faire appel à la participation de la communauté autochtone, aux femmes autochtones et aux autres intervenants, nous allons tout simplement retarder l'accès aux droits et avantages dont bénéficient les autres femmes et les femmes autochtones vont une fois de plus être défavorisées.

Je crois que le temps presse. Nous pouvons poursuivre les études et trouver peut-être une meilleure solution, mais c'est un domaine complexe qui nécessite une volonté politique de la part du ministre, du gouvernement et également des chefs autochtones, de prendre des mesures. Ils devront peut-être y apporter des

not fitting well, but we need assurances that there are time frames and that there will not be delays. Frankly, when the minister asked that the Senate committee study the matter I said, “No, let’s get on with it.”

The Senate yielded to the minister and agreed to have one more study. How many more studies will we have? I am asking that either today or sometime very soon some time frames be put on the House committee. Will they start where we left off or are they going to start all over again consulting with the same groups, meeting and filing a report that the minister and the department will study further? I think that we will be into another election before that will happen. We need to give some hope to Aboriginal women and children.

Mr. Scott: I can tell you today that I am committed to getting this done. I believe that, in order to get an enduring solution we need the support in the community to make this work, and that is what we have to do. I am not asking the Commons committee to undertake a study. I am asking it to consult the community in order to get a leg up on the legislation. If we introduce proposed legislation first, I guarantee you that many in the community will ask why they were not consulted. We recently heard that refrain.

This is a way of engaging the community in a respectful and collaborative way in advance of preparing the bill, and it is not intended to be a delaying tactic. I believe that this is the only way that we will be able to get what we all want. One can disagree with that judgment, but I believe that is the case.

The Chairman: Can I call it a pre-pre-study to legislation? Often we pre-study legislation so that everyone is informed and can comment on it. In this instance, however, there will not be a bill to pre-study. My fear is it will go in too many directions and get trapped with all the nuances of the issues and again be lost. How will that House committee define its role? Will their mandate be narrow so that it can lead to legislation?

Mr. Scott: I will bring the advice of this committee today to my discussions with the House committee. I will also consider the earlier comments. In my negotiations with the Commons committee, I will speak to the importance of this and I will request that they do this in a timely fashion. However, I believe that it is much more likely to get the result the committee wants if we do not go to the community with legislation that is drafted before we, in some official way, engage the community. That would present a significant challenge to us in the context of the way we have approached this. I would like to avoid that problem or that complication in a field that will be fraught with complexity.

The Chairman: I take it, Mr. Minister, that you do not disagree that there are human rights inadequacies for Aboriginal women and children now. That is not in dispute. The basic mandate of

correctifs si nous réalisons par la suite qu’elles ne sont pas bien adaptées, mais nous voulons être assurés que les délais seront respectés et qu’il n’y aura pas de retard. Lorsque le ministre a demandé au comité du Sénat de continuer à étudier la question, j’ai répondu : « Non, il est temps de passer à l’action. »

Le Sénat a cédé au ministre et a accepté de faire une étude supplémentaire. Combien d’autres études faudra-t-il encore faire? Je demande que l’on impose dès aujourd’hui ou très prochainement des limites de temps au comité de la Chambre. Le comité va-t-il reprendre là où nous avons terminé notre étude ou va-t-il repartir à zéro, consultant à nouveau les mêmes groupes, convoquant les mêmes réunions et présentant un rapport sur lequel le ministre et le ministère se pencheront une fois de plus? Je crois que tout cela ne sera pas terminé avant les prochaines élections. Pourtant, nous devons donner de l’espoir aux femmes et aux enfants autochtones.

M. Scott : Je m’engage aujourd’hui à aller jusqu’au bout des choses. Je suis convaincu que pour obtenir une solution durable, il est indispensable de disposer de l’appui de la collectivité et voilà ce que nous devons faire. Je ne demande pas au comité des Communes d’entreprendre une étude. Je lui demande de consulter la collectivité afin de mettre toutes les chances du côté de la loi. Si nous avions commencé par proposer une loi, je peux vous garantir que beaucoup de membres de la collectivité se seraient plaints de ne pas avoir été consultés. C’est un refrain que nous avons entendu récemment.

C’est une façon de solliciter la collaboration de la collectivité de manière respectueuse avant l’élaboration du projet de loi et il ne s’agit absolument pas d’une manœuvre dilatoire. Je crois que c’est la seule façon d’obtenir ce que nous voulons tous. On peut ne pas partager cette opinion, mais je suis convaincu que c’est la réalité.

La présidente : Est-ce qu’on peut dire qu’il s’agit d’une étude doublement préliminaire à la loi? Nous nous livrons souvent à des études préliminaires à la loi afin que tous soient informés et puissent présenter des commentaires. Dans ce cas, en revanche, il n’y aura pas de projet de loi à étudier. Je crains que le projet ne s’éparpille, se dilue et se perde dans les nombreuses nuances. Comment le comité des Communes définira-t-il son rôle? Son mandat sera-t-il suffisamment étroit pour aboutir à un projet de loi?

M. Scott : Je transmettrai au comité de la Chambre les avis que j’ai entendus aujourd’hui ici. Je tiendrai compte également des commentaires antérieurs. Dans mes négociations avec le comité des Communes, je soulignerai l’importance de ceci et je demanderai que l’étude se fasse promptement. Cependant, je crois que l’on obtiendra beaucoup plus facilement le résultat que recherche le comité si l’on ne s’adresse pas à la collectivité avec un projet de loi en main avant de consulter la collectivité de manière officielle. Cela présenterait pour nous un grand défi, compte tenu de l’approche que nous avons adoptée. J’aimerais éviter ce problème ou cette complication dans un domaine si complexe.

La présidente : Je suppose, monsieur le ministre, que vous ne niez pas que la situation actuelle ne respecte pas les droits des femmes et des enfants autochtones. On s’entend là-dessus. Le

this committee was to make that determination under the human rights rubric. You accept that there is an injustice that needs to be corrected.

This study seems to be on matrimonial property. The previous minister seems to have given this committee a much broader mandate to look at land allotment and other issues. What is your position on the other issues of the mandate?

Mr. Scott: I must say that we have not engaged the committee beyond the idea that they would want to entertain this as a starting point. The details are yet to be ironed out. First and foremost, I want to deal narrowly with the issue at hand. I would agree that we do not want to allow side issues to cause this to go off the rails. Having said that, I reserve the right, I guess, to conduct the negotiations with the committee. That is my own view.

The Chairman: What about the human rights?

Mr. Scott: It is stated in the text that this is unjust, unacceptable. I tried to offer some comfort, suggesting that I had done some work in this area before.

The Chairman: I presume you are not taking the questions personally. We are testing the government, through you.

Mr. Scott: I am well beyond that now, thank you.

The Chairman: It is not your personal commitment to this that we are questioning at all.

Senator Pearson: I echo what our chair has said, partly because you are new to the file and partly because we know the complexity of the issue. One task this committee is undertaking is to look at the government's response to the recommendations that are concluding observations that come back to us from human rights when we present in front of the human rights committees or the treaty body committees with respect to treaties which we have signed and ratified. The timing again comes into play.

From 1999, there is a concluding observation from the human rights committee in Geneva to the effect that the committee is concerned about ongoing discrimination against Aboriginal women. Following the adoption of the committee's views in the *Lovelace* case in July 1981, an amendment was introduced to the Indian Act in 1985. Although the status of women who lost status because of marriage was reinstated, this amendment affects only the women and her children, not subsequent generations — and I recognize that you know all about this, but it is worth repeating it for the record — who may still be denied membership in the community. The committee recommends that these issues be addressed by the state party. That is April 7, 1999.

The witnesses who came here stated that one of the reasons that Aboriginal women who have children outside marriage must name the father is so that the department can assess any application to register the child on the Indian register. These practical, on-the-ground consequences of this particular problem

mandat de notre comité était essentiellement de faire ce constat sous l'angle des droits de la personne. Vous reconnaissez qu'il s'agit là d'une injustice qui exige réparation.

La présente étude semble porter sur les biens matrimoniaux. Le ministre précédent semblait avoir donné à notre comité un mandat beaucoup plus vaste portant sur l'attribution des terres et d'autres questions. Quelle est votre position sur les autres questions relevant du mandat?

M. Scott : Je dois dire que nous ne sommes pas allés plus loin dans nos discussions avec le comité que de lui proposer ceci comme point de départ. Les détails doivent encore être précisés. Mais avant tout, je veux délimiter la question de manière très précise. Je partage votre point de vue et je ne souhaite pas que des questions secondaires fassent déraiper le processus. Cela étant dit, je réserve le droit de diriger les négociations avec le comité. Voilà mon opinion.

La présidente : Que faites-vous des droits de la personne?

M. Scott : Le texte précise que la situation est injuste et inacceptable. J'ai tenté de rassurer en disant que j'ai déjà travaillé dans ce domaine.

La présidente : Je suppose que vous ne prenez pas toutes ces questions de manière personnelle. Ce n'est pas vous, mais le gouvernement que nous remettons en question.

M. Scott : Je vous remercie, mais je me sens assez détaché.

La présidente : Nous ne remettons absolument pas en question votre engagement personnel.

Le sénateur Pearson : Je reprends certains propos de la présidente, en partie parce que c'est un dossier nouveau pour vous et en partie parce que nous avons conscience de la complexité de la situation. Une des tâches entreprises par notre comité consiste à examiner la réaction du gouvernement aux recommandations qui concluent les observations qui nous sont faites quand nous nous présentons aux comités des droits de la personne ou aux comités composés d'organes créés par traité au sujet des traités qui ont été signés et ratifiés. Là encore, le choix du moment est important.

Depuis 1999, le Comité des droits de la personne à Genève s'inquiète de la discrimination à l'endroit des femmes autochtones. L'adoption du point de vue du comité dans l'arrêt *Lovelace*, en juillet 1981, a entraîné la modification de la Loi sur les Indiens en 1985. Les femmes qui avaient perdu leur statut d'autochtone à la suite de leur mariage ont recouvré leur droit, mais cette modification ne touche que les femmes et leurs enfants et pas les générations ultérieures — je sais que vous êtes au courant de tout cela, mais il est bon de le répéter pour le compte rendu — qui ne pourront pas jouir du statut de membre de la collectivité. Le comité recommande que ces questions soient examinées par l'État. C'était le 7 avril 1999.

Les témoins que nous avons entendus ici nous ont dit que si les femmes autochtones qui ont des enfants à l'extérieur du mariage doivent en désigner le père, c'est tout simplement pour que le ministère puisse statuer sur les demandes d'inscription d'un enfant au Registre des Indiens. Les conséquences terre à terre de ce

continue to magnify some of the injustices that we find. An Aboriginal grandmother may have two grandchildren, one of whom has Aboriginal status and one who does not. It would be hard for me to think of my grandchildren having different statuses.

The sense of urgency we feel is because the committee dealing with the elimination of racial discrimination also had some concluding observations in 2002. The sense of urgency we are trying to convey is that it is a practical question. I observed the future tense in everything you are talking about. We can understand what you are saying, and we certainly appreciate that no solution will work if the community is not involved. The question is: Who is the community? We found that many said, "The community is not speaking for me." I understand those challenges. I would be interested in knowing the details of consultation process you talked about earlier. I am not referring to the House of Commons committee. Are task forces being formed that are comprised of federal-provincial Aboriginal womens' groups to look at this problem concretely?

Mr. Scott: A large number of areas of consultation and research are ongoing. The chair has referred to the possible breadth of the issue. If we lose our focus, we could lose our urgency.

Senator Pearson: Is there a task force that is comprised of those components working on it now?

Mr. Scott: Not currently. The research documents referred to are in place, and questions came up at the round table in April and became part of the housing round table that is now engaged. However, that has been more general.

To respond to the complexity of the issue, I would urge the committee not to interpret a reference to the broader issues to be a distraction. We have to deal with all of these concurrently. I welcome the reference to *Lovelace*. Coming from New Brunswick, I am very familiar with it. I give my former premier his due in the role that Mr. Hatfield played in that particular file. I grew up with it. I am alert not only to the fact that it spoke to something, but also so the fact that it did not speak to everything. I am alert to the challenges that we face going forward. I am also aware of the demographic issues that you mentioned, but I would separate those in the interests of the level of the focused work that must be done on a specific issue. It has probably been derailed in the past because it is so complicated and it is like a magnet that draws in other issues. Those issues become attached and then difficulties arise. I am alert, and my parliamentary secretary reminds me when I lose my sense of alertness, how we must proceed with a kind of laser-like focus.

Senator Carstairs: I agree totally that the community needs to be engaged. The problem is that that is what we say in every instance we deal with Aboriginal legislation. Every time a bill comes before us, we are told by the community, "There was no engagement with us." I would like to know, not today, perhaps, but in the near future, once you have these documents available,

problème particulier continuant d'amplifier les injustices que nous avons constatées. Une grand-mère autochtone peut avoir deux petits-enfants dont l'un a le statut autochtone et l'autre pas. Je ne peux pas concevoir que mes petits-enfants aient des statuts différents.

Nous estimons que le temps presse, puisque le comité chargé d'étudier l'élimination de la discrimination raciale avait également entendu des témoignages concluants en 2002. Le sentiment d'urgence que nous essayons de vous transmettre se fonde sur des raisons pratiques. J'ai remarqué que vous utilisiez toujours le futur dans vos propos. Nous comprenons votre point de vue et nous reconnaissons qu'aucune solution ne donnera de bons résultats si la collectivité n'est pas consultée. Cependant, il faut déterminer qui est la collectivité. Nous avons constaté que beaucoup de personnes affirment que la collectivité ne parle pas en leur nom. Je comprends tous ces défis. J'aimerais connaître les détails du processus de consultation dont vous avez parlé un peu plus tôt. Je ne parle pas du comité de la Chambre des communes. Est-ce que vous avez mis sur pied des groupes d'étude composés d'associations fédérales-provinciales de femmes autochtones pour examiner le problème de façon concrète?

M. Scott : Les consultations et les recherches portent sur de nombreux domaines. La présidente a évoqué l'étendue de la question. Si nous nous dispersons, vous risquez de devoir patienter plus longtemps.

Le sénateur Pearson : Est-ce qu'il existe un groupe d'étude composé de ces éléments?

M. Scott : Pas pour le moment. Les documents de recherche mentionnés sont en place et les questions soulevées lors de la table ronde du mois d'avril ont été inscrites à l'ordre du jour de la table ronde sur le logement qui a cours en ce moment. Cependant, la portée de l'étude est plus générale.

Sur le plan de la complexité des questions, je prie le comité de ne pas interpréter la référence à des questions plus vastes comme une distraction. Nous devons les traiter toutes en même temps. Vous avez cité l'arrêt *Lovelace*. Venant du Nouveau-Brunswick, je connais très bien cette affaire. Je remercie mon ancien premier ministre pour le rôle que M. Hatfield a joué dans ce dossier que je connais par cœur. Je sais que ce jugement a réglé bien des choses, mais pas tout. J'ai conscience des défis qui nous attendent. J'ai conscience également des questions démographiques que vous avez soulevées, mais je suis prêt à les laisser de côté pour le moment afin de concentrer nos efforts sur une question précise. C'est un dossier si complexe que l'on s'y est parfois égaré par le passé. C'est comme un aimant qui attire d'autres questions. Les difficultés se présentent lorsque ces questions connexes viennent s'ajouter. Je suis vigilant et mon secrétaire parlementaire me rappelle à l'ordre lorsque je perds ma vigilance et lorsque nous devons agir avec concentration et précision.

Le sénateur Carstairs : Je suis tout à fait d'accord au sujet de la participation de la collectivité. Le problème est que l'on dit toujours la même chose lorsqu'il est question de légiférer sur les affaires autochtones. Chaque fois qu'un projet de loi nous est soumis, les membres de la collectivité nous disent qu'ils n'ont pas été consultés. J'aimerais savoir, pas nécessairement aujourd'hui,

what exactly will go on in that community, whether it is The Pas reserve or whatever? What discussions will go on in that community regarding these two pieces of paper so that we can honestly say that there was an engagement with those people?

Mr. Scott: In my capacity as minister, I have already begun to advise the AFN and the MNC and other national organizations of my intentions. I will recommend to the committee, and I would have the capacity within a department concurrently, in the event the committee goes off in another direction — because they are masters of their own work — to ensure that the very reason that we are taking the approach that we are taking, which is not necessarily as directly as I might wish to go to it, is for that purpose and that purpose alone. Consequently, that is why we are doing it in the way we are doing it. There will be no mistaking this. No national or regional organization will be able say that they were not engaged, because I will make part of my responsibility to eliminate that objection. That is the only reason we are doing this in this way. I believe, based on a large amount of consultation on many files to this date, that the only way that we will get an enduring resolution to a number of issues is to consult transparently and publicly, finish consulting and act. If we were to act first, we would end up with that objection, and that would get in our way.

The Chairman: Thank you for appearing today. It has been helpful to hear your perspective. As I indicated, the report filed was an international report, and this committee will have to determine what its next steps will be, if any, and report to the Senate. Your input has been extremely helpful, and I hope we will have a continuing dialogue on other issues. I also hope that there will be some finality to this issue in the near future. Thank you for coming.

Mr. Scott: I thank you very much, and I can assure you today that some of the suggestions that have already been made will affect how we go forward. I would also be delighted to respond to any invitation to come back to bring you up to date.

The committee adjourned.

mais dans un avenir proche, une fois que ces documents seront disponibles, ce qui se passera exactement dans cette collectivité, dans la réserve du Pas ou ailleurs. Quelles discussions seront organisées dans cette collectivité au sujet de ces deux documents, afin que nous puissions affirmer en toute bonne foi qu'il y a eu consultation?

M. Scott : En ma qualité de ministre, j'ai déjà avisé de mes intentions l'APN et le CNM, ainsi que d'autres organisations nationales. Je recommanderai au comité et j'aurai également le pouvoir de le faire dans mon ministère, au cas où le comité prendrait une autre direction — puisqu'il est libre d'orienter ses travaux comme il l'entend — de veiller à choisir l'approche que nous avons adoptée, qui n'est pas nécessairement aussi directe que je l'aurais souhaité, dans ce but uniquement. Par conséquent, c'est pourquoi nous procédons de cette manière. Il faut que ce soit très clair. Aucune organisation nationale ou régionale ne pourra prétendre ne pas avoir été consultée, étant donné que je prendrai personnellement la responsabilité d'éliminer cette objection. C'est la seule raison pour laquelle nous procédons de cette manière. Je suis convaincu, après avoir consulté de nombreux dossiers jusqu'à présent, que la seule façon d'obtenir une solution durable à bon nombre des questions est de procéder à une consultation transparente et publique, de conclure les consultations et d'agir. En décidant d'agir d'entrée de jeu, on se heurterait à cette objection qui nous empêcherait d'agir.

La présidente : Merci beaucoup d'être venu témoigner aujourd'hui. C'est utile pour nous d'entendre votre point de vue. Comme je l'ai indiqué, le rapport déposé est un document international et notre comité devra définir les prochaines étapes, le cas échéant, et faire rapport au Sénat. Votre participation a été très utile et j'espère que nous poursuivrons le dialogue sur d'autres questions. J'espère aussi que cette question sera réglée dans un avenir proche. Merci d'être venu.

M. Scott : Je vous remercie et je peux vous assurer aujourd'hui que certaines suggestions qui ont été faites influenceront les prochaines étapes de notre démarche. Je me tiens à votre disposition pour revenir ultérieurement, afin de faire le point.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Monday, November 22, 2004

APPEARING:

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development;

The Honourable Susan (Sue) Barnes, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

WITNESSES:

Department of Indian Affairs and Northern Development:

Sandra Ginnish, Director General, Treaties, Research, International and National Gender Equality Branch;

Wendy Cornet, Special Advisor.

Le lundi 22 novembre 2004

COMPARAISSENT :

L'honorable Andy Scott, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien;

L'honorable Susan (Sue) Barnes, C.P., députée, secrétaire parlementaire du Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

TÉMOINS :

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :

Sandra Ginnish, directrice générale, Direction général des traités, de la recherche, des relations internationales et de l'égalité entre sexes;

Wendy Cornet, conseillère spéciale.